



SCoT | Présentation en conseil communautaire

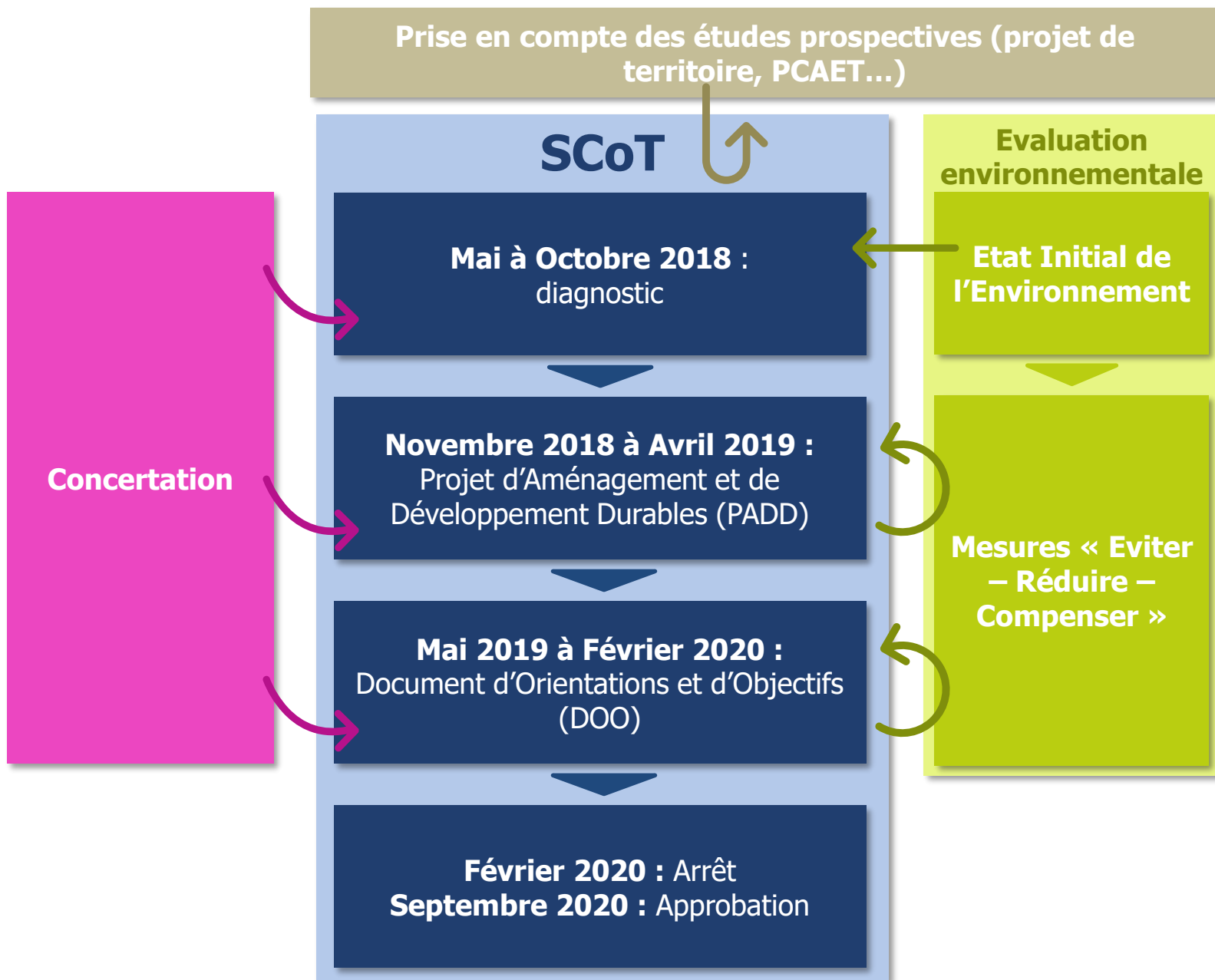
13.12.2018

Communauté de Communes
Loches Sud Touraine
12 avenue de la Liberté
37600 Loches
Tél. : 02 47 91 19 20
accueil@lochessudtouraine.com

www.lochessudtouraine.com

1. LE SCOT, POINT D'ETAPE

Où en est-on ?



Un SCoT pour 2020-2035

- Le SCoT devrait entrer en vigueur en 2020 (approbation)
- A partir de l'approbation, les documents d'urbanisme (PLU(i)) disposent d'un délai de 3 ans (maximum) pour être mis en compatibilité, ce qui nous amène en 2023
- Ces PLU se projetteront sur 10 ans (2023-2033)
- Le SCoT donne des tendances plus longues, tout en restant dans une perspective « réaliste » : 2035

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

Un schéma de cohérence territoriale

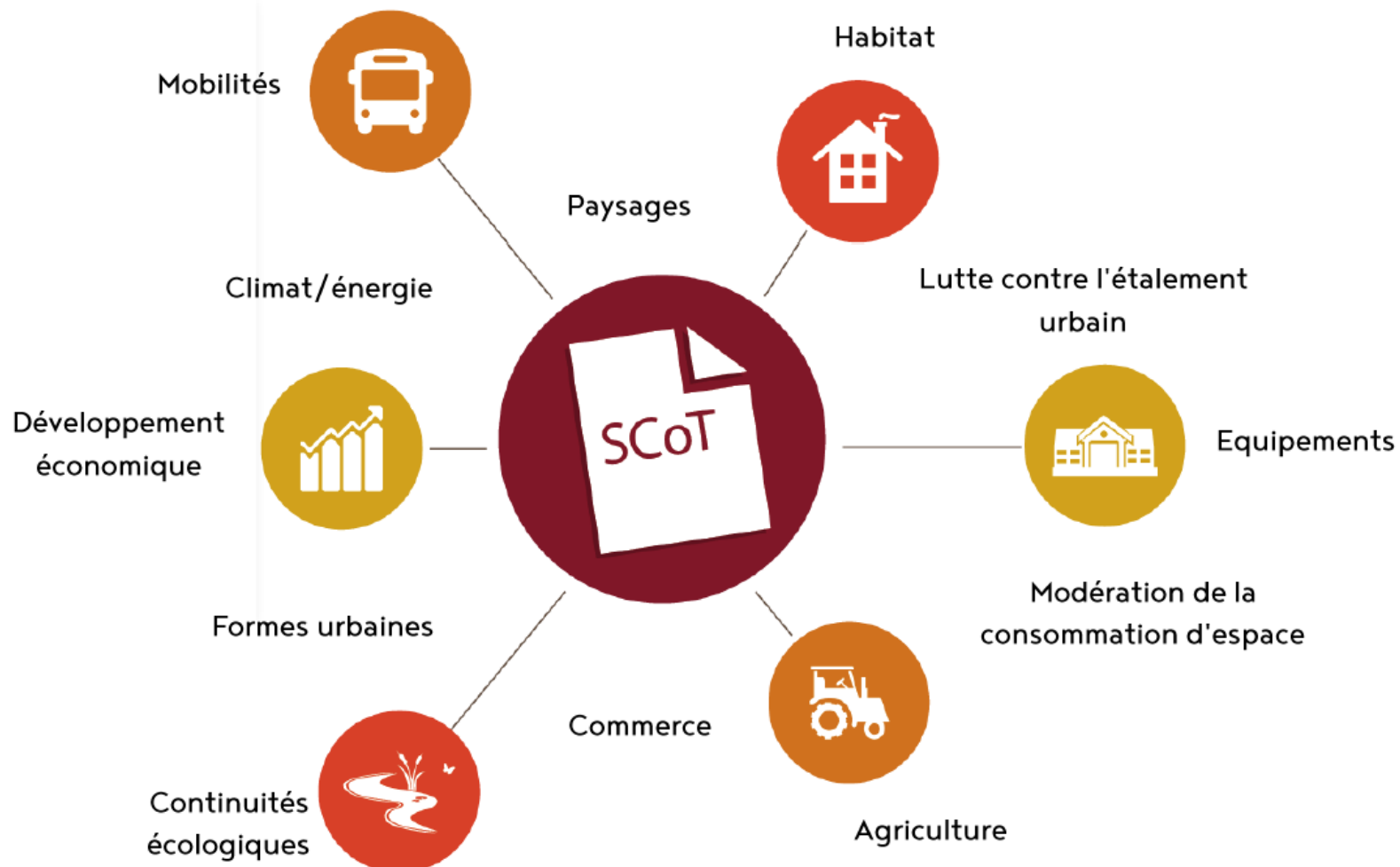
- Un document de planification à l'échelle intercommunale
- Qui servira de référence aux documents d'urbanisme (PLU, POS...) une fois approuvé

Une vision prospective du territoire

- Déterminer les grandes orientations en matière d'aménagement et de développement durable pour les 15 à 20 années à venir
- Rendre cohérentes l'ensemble des politiques publiques locales (habitat, déplacements, commerce, paysage, etc.)

QU'EST-CE QU'UN SCOT ?

UNE DÉMARCHE TRANSVERSALE



QUEL CONTENU ?

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte



QUEL CONTENU ?

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Fixe la ligne politique du document et les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysage...



QUEL CONTENU ?

LE DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE

Un état des lieux du territoire pour mieux cerner les enjeux à prendre en compte



LE PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES

Fixe la ligne politique du document et les objectifs en matière d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements, de paysage...



LE DOCUMENT D'ORIENTATION ET D'OBJECTIFS

Document prescriptif du SCoT, sur la base duquel s'établira la compatibilité des documents de rang inférieur.

Il précise les orientations générales en fixant des prescriptions et des recommandations



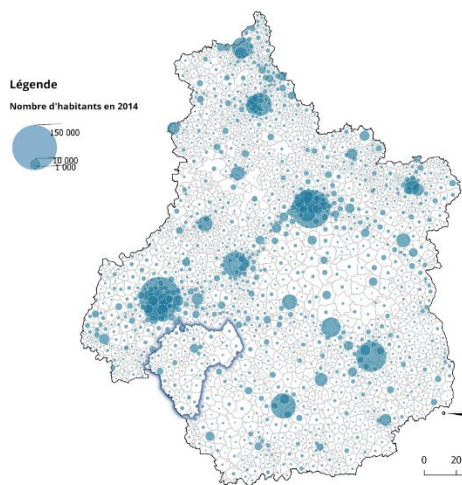
2. LA TRAJECTOIRE DEMOGRAPHIQUE

Etat des lieux et projections

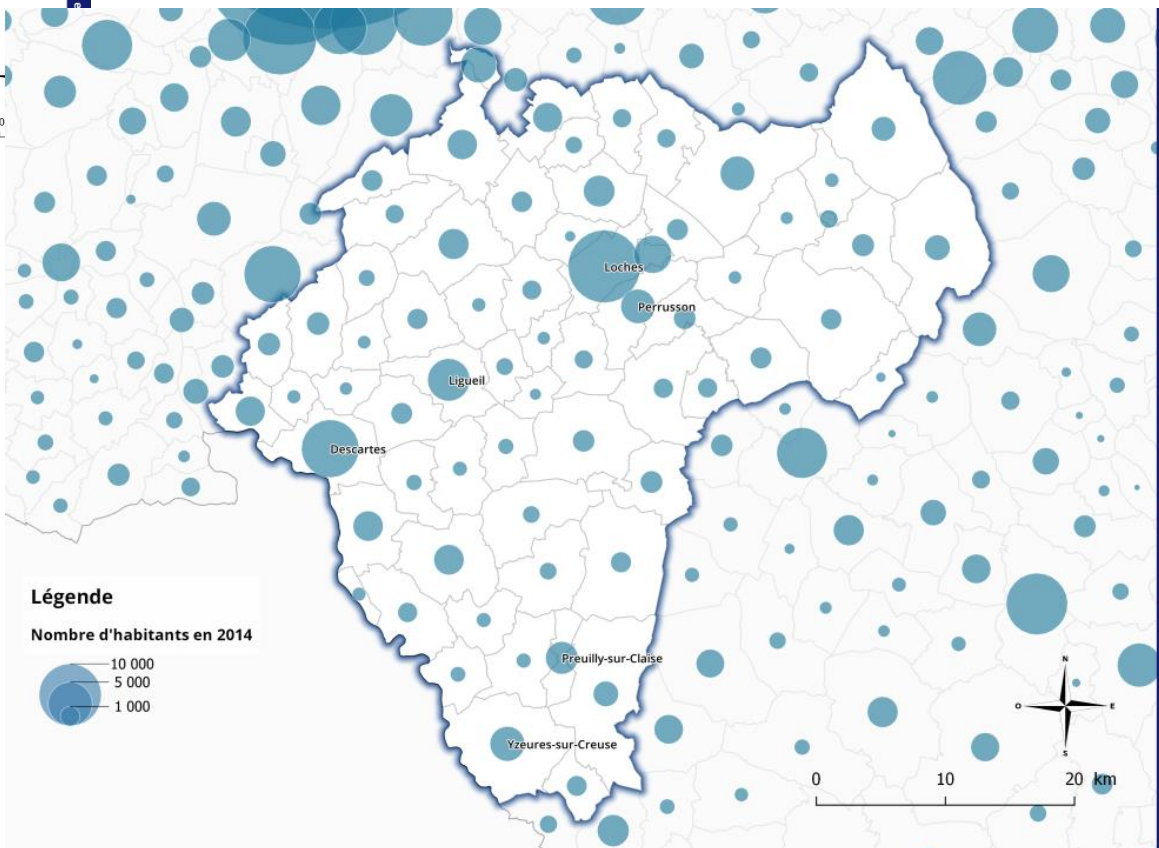
L'ambition pour Loches Sud Touraine vue à travers l'ambition en termes de dynamique démographique

- Pour un document de planification comme le SCoT, le choix d'une trajectoire démographique pour le futur est structurant.
- Ce choix orientera :
 - les besoins de logements, dans toutes leurs dimensions (quantitative, qualitative...)
 - ... et donc les besoins de foncier ;
 - les besoins d'emplois ;
 - la dynamique commerciale ;
 - les besoins d'équipements ;
 - les besoins d'infrastructures, de réseaux, de services ;
 - la pression sur les milieux ;
 - etc.
- Il faudra choisir sur quelle base de croissance démographique sera fondé le projet du SCoT.

Répartition de la population

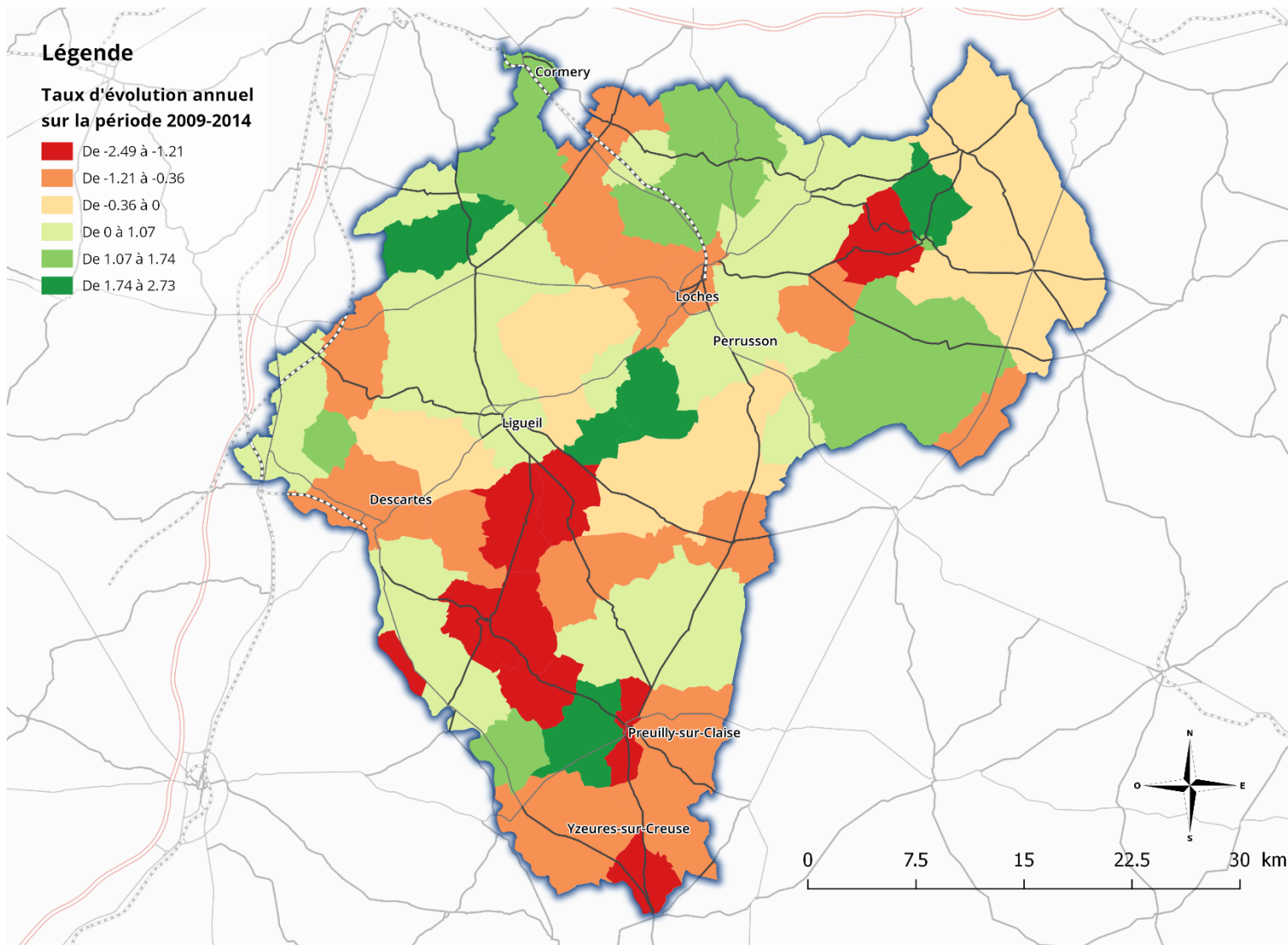


La démographie sur la région Centre-Val de Loire



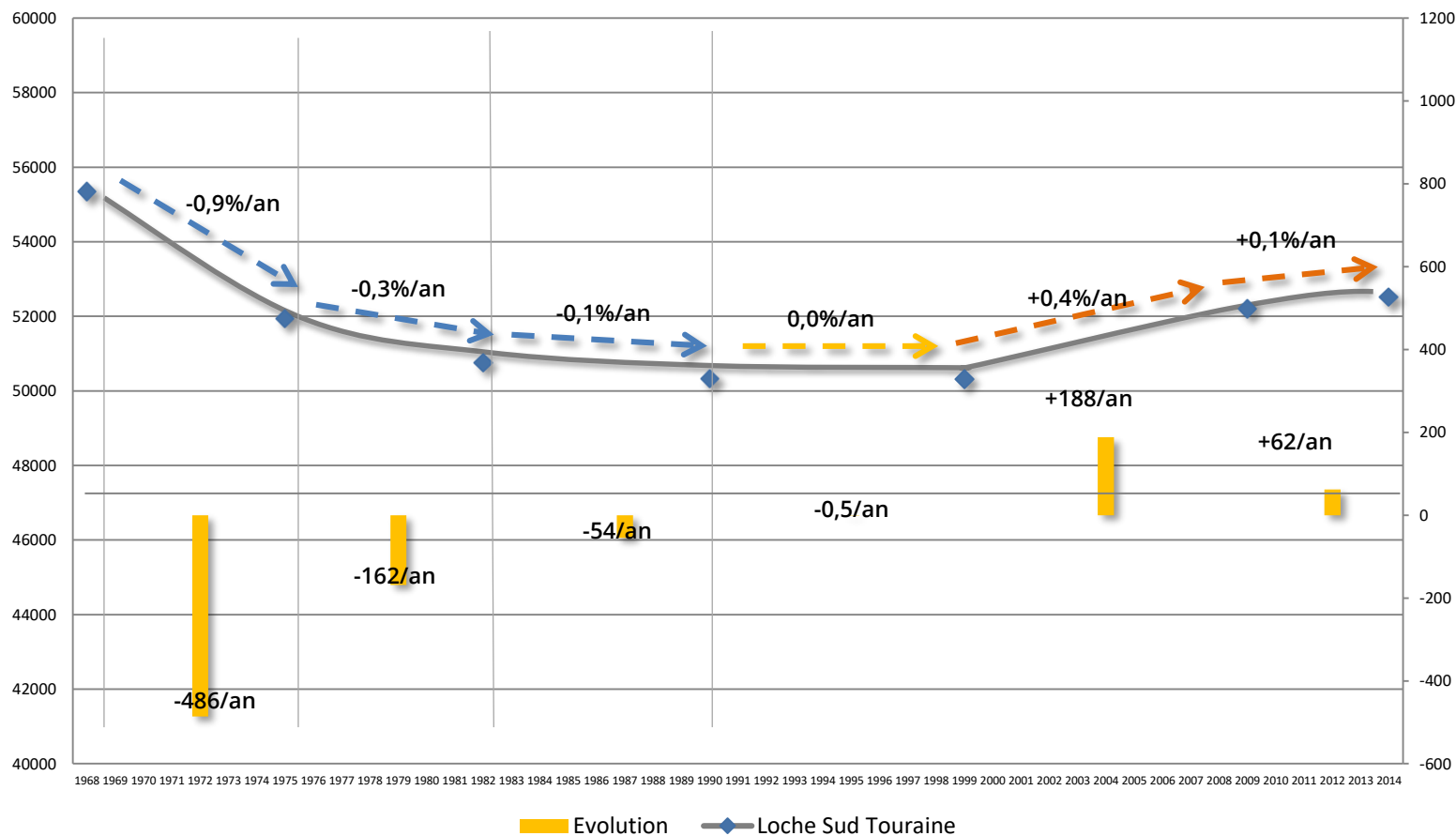
La démographie sur Loches Sud Touraine en 2014

Des dynamiques démographiques contrastées



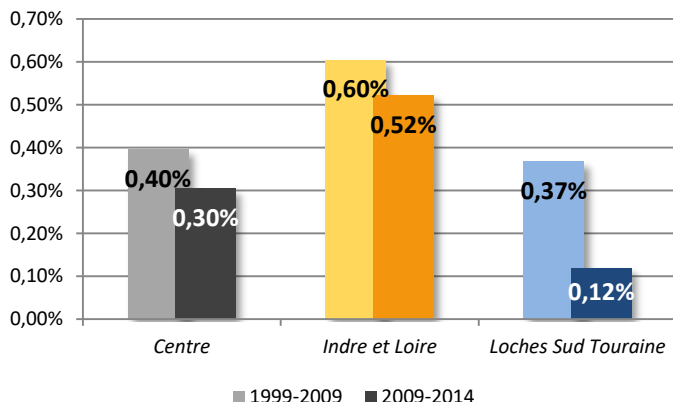
Des dynamiques démographiques contrastées

L'évolution démographique sur Loches Sud Touraine

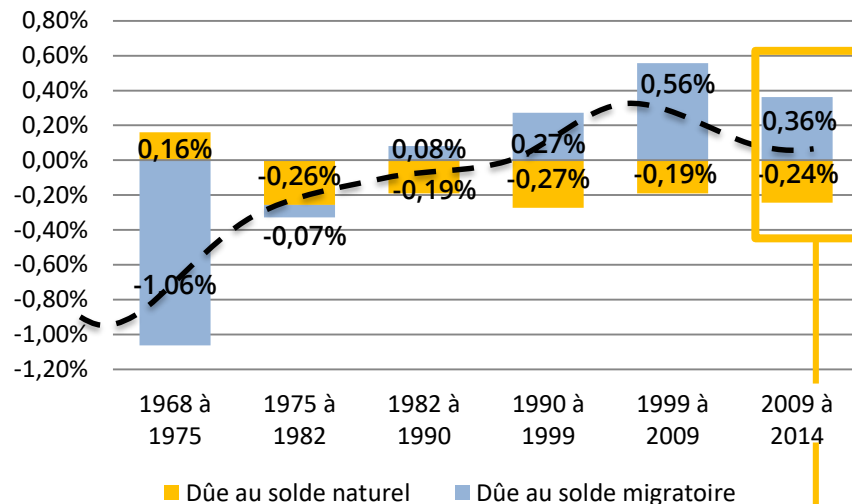


Des dynamiques démographiques contrastées

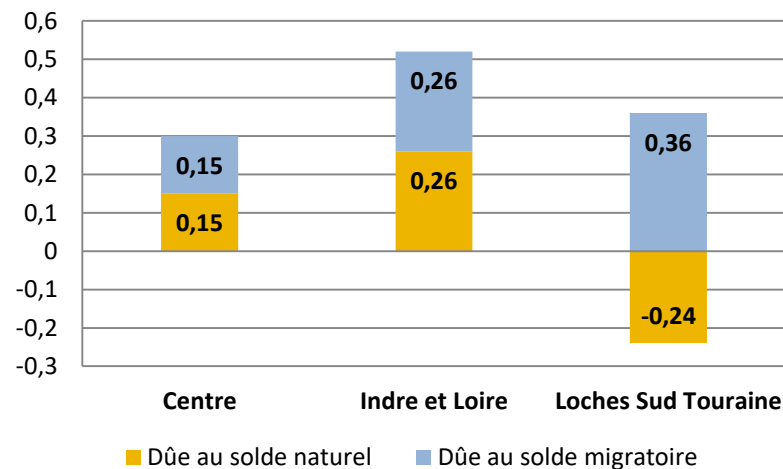
Evolution de la population depuis 1999 (TCAM)



Evolution démographique sur la période 1968-2014

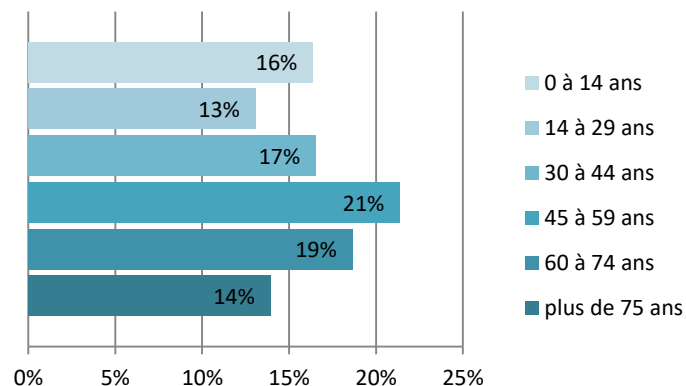


Evolution de la population sur la période 2009-2014

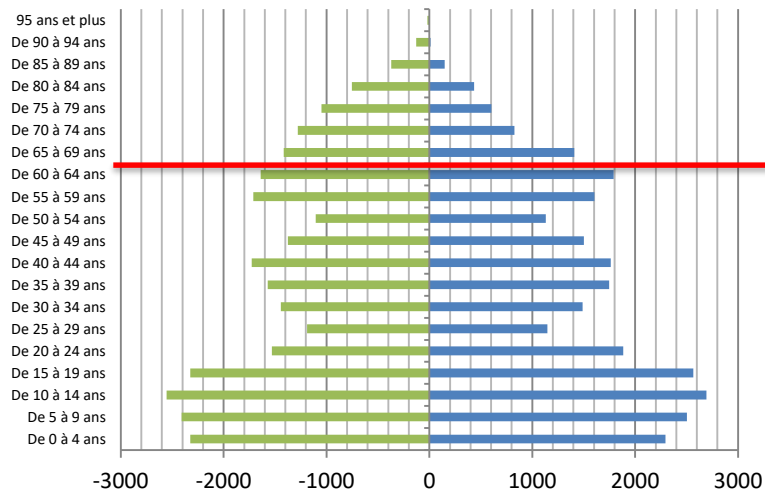


Structuration de la population

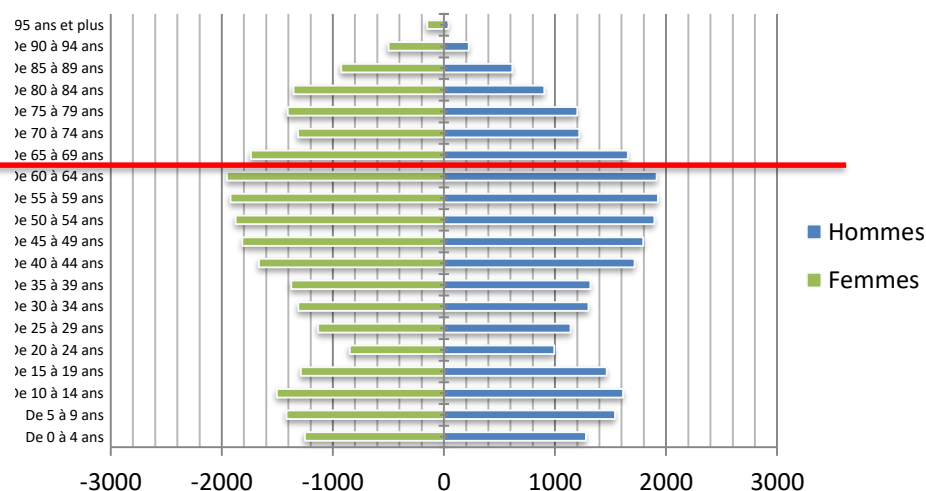
Répartition par âge de la population sur la communauté de communes Loches Sud Touraine



Pyramide des âges en 1968

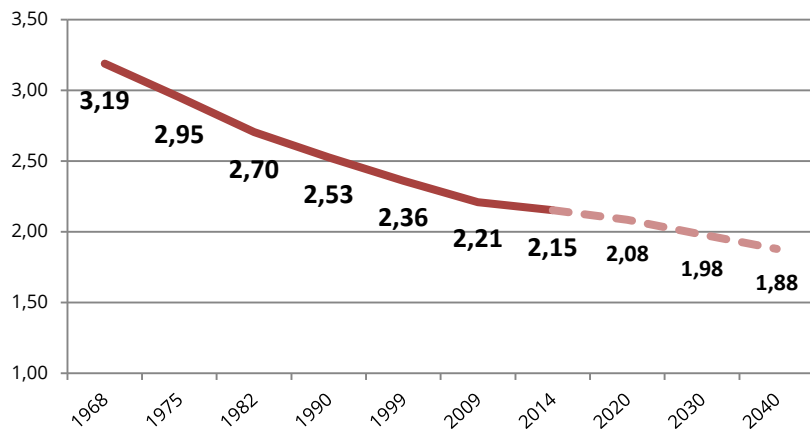


Pyramide des âges en 2014



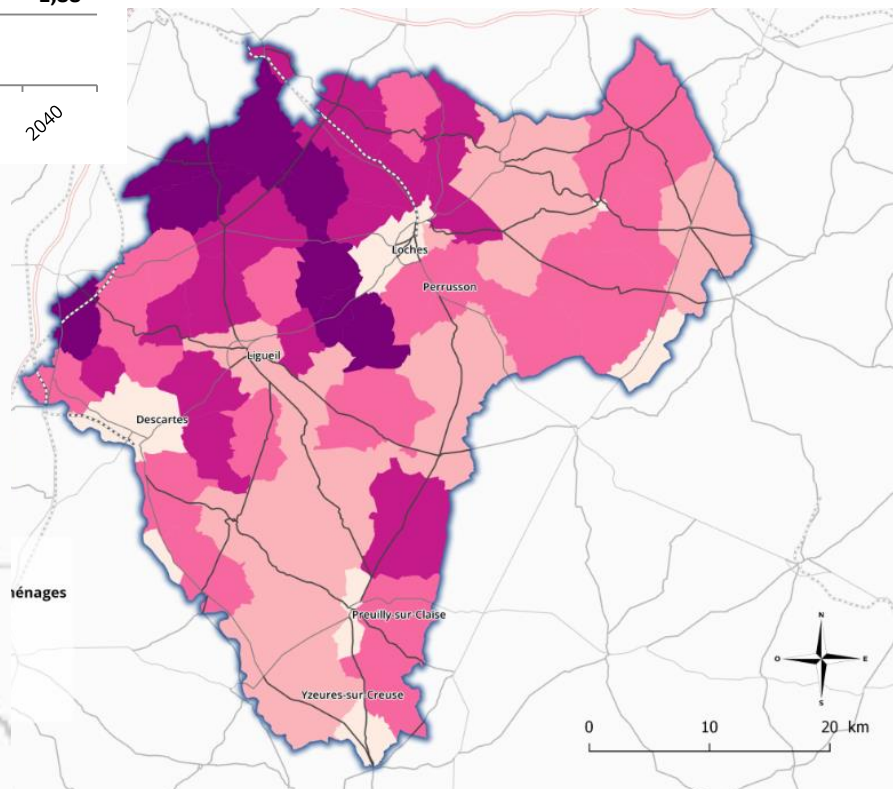
Une diminution de la taille des ménages

Taille moyenne des ménages depuis 1968 et perspectives



Légende

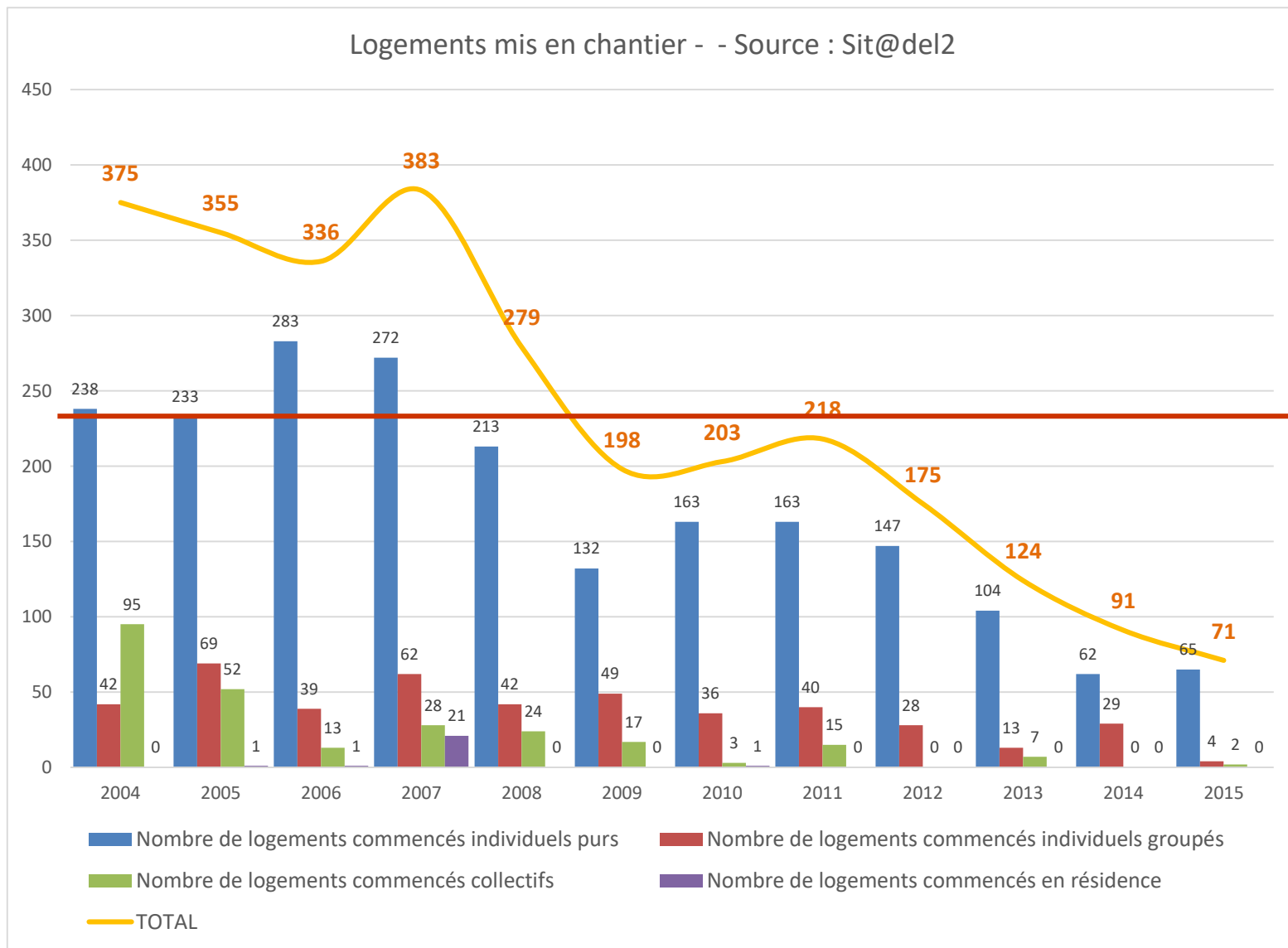
Taille moyenne des ménages



3. LA PRODUCTION DE LOGEMENTS

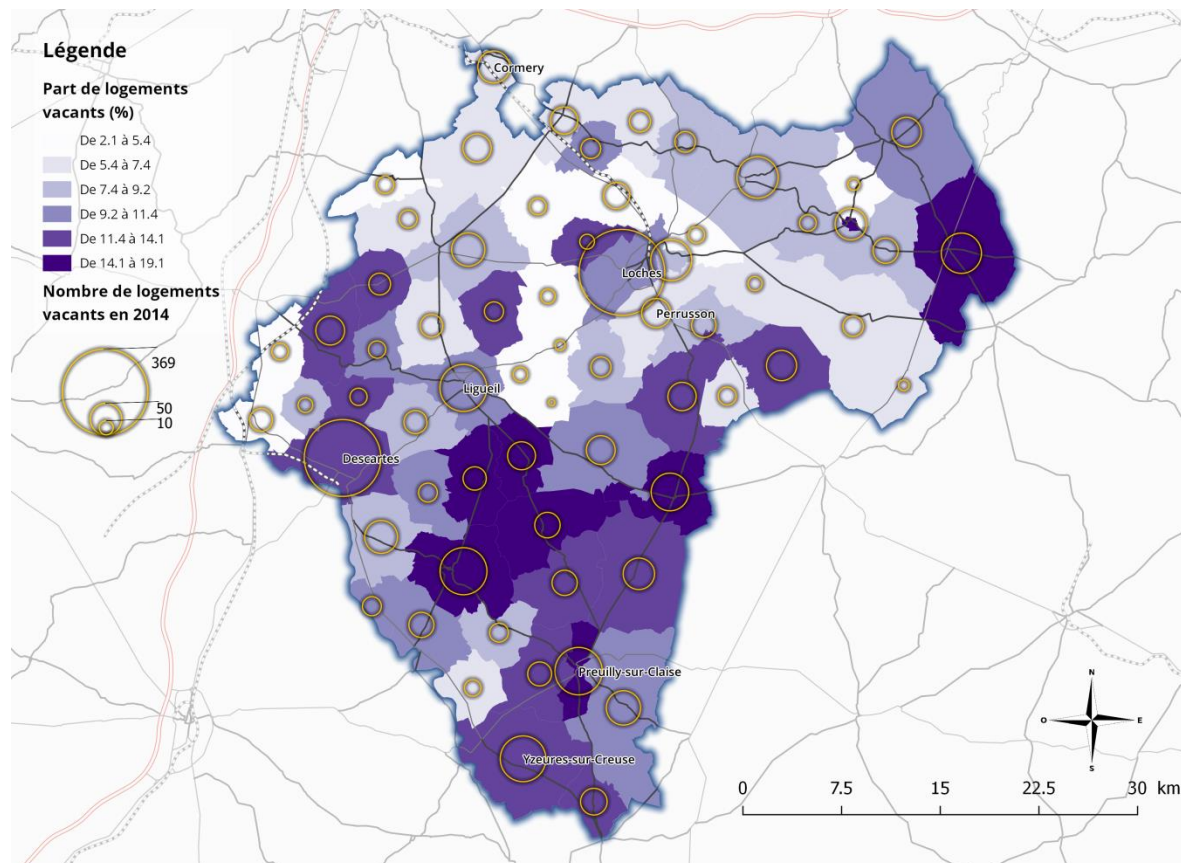
Etat des lieux et point mort de la construction

Une production de logements en baisse ces dernières années



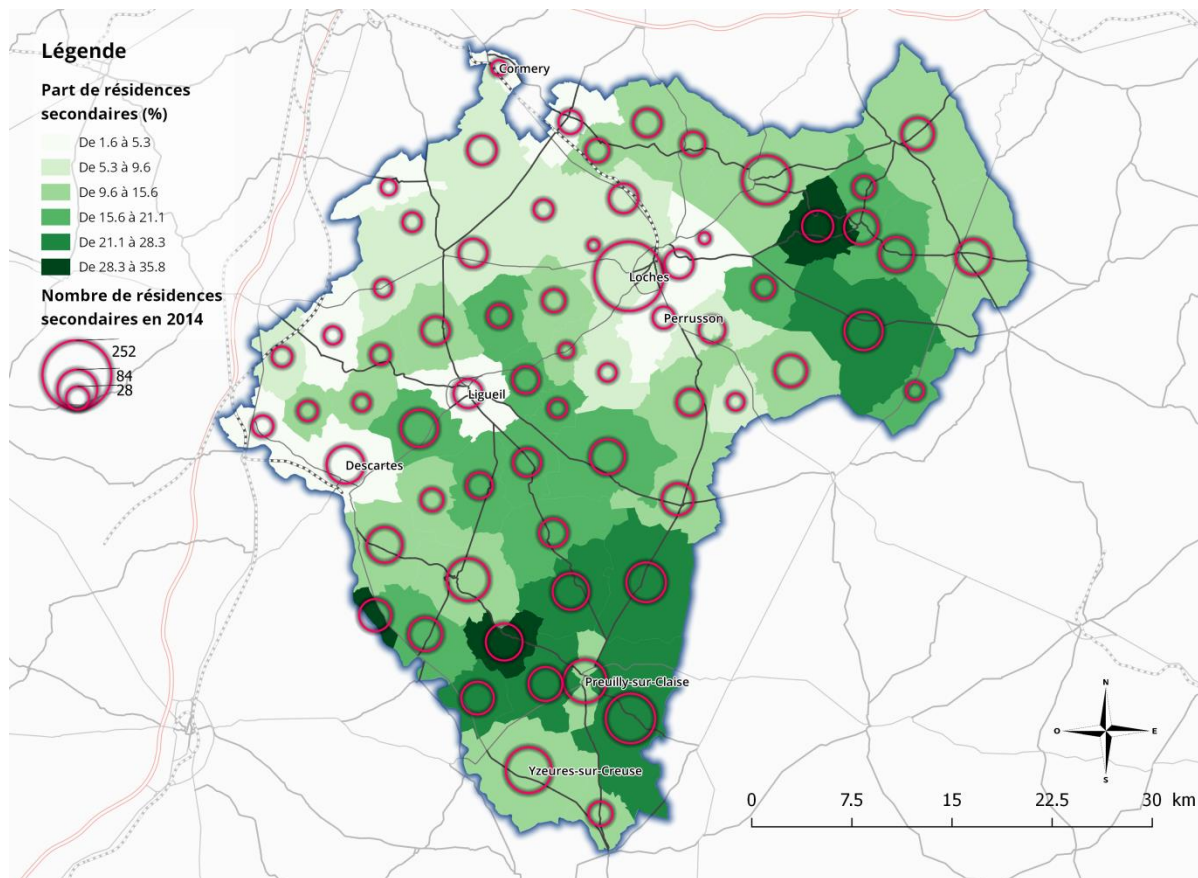
Un parc de logements vacants relativement important

- 2947 logements vacants en 2014 soit +469 logements vacants depuis 2009
- 48 communes sur 68 au dessus de 7% de vacance au niveau des logements



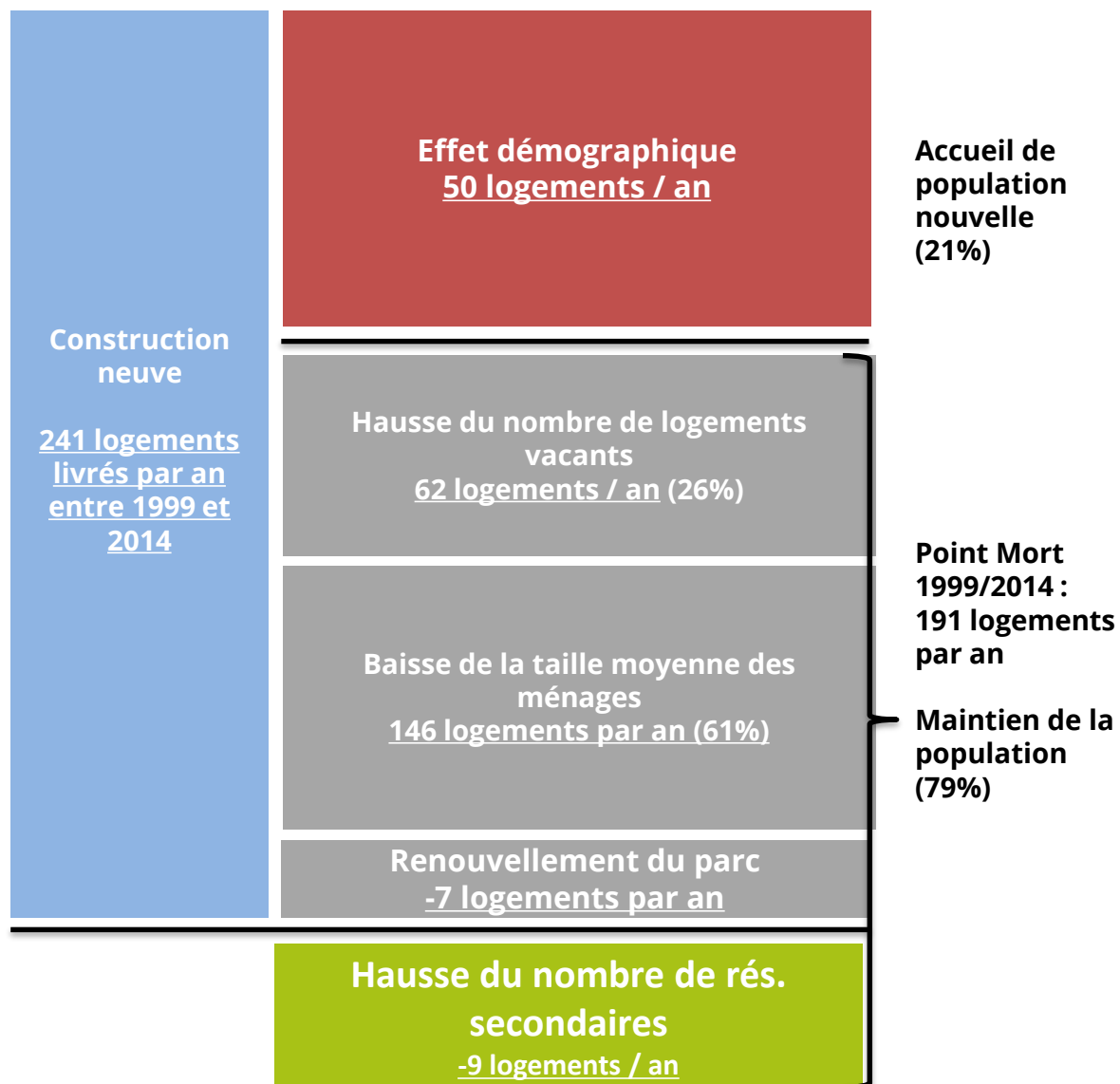
Quelle part de résidences secondaires (et occasionnelles) dans le futur ?

- 3182 résidences secondaires en 2014 soit -139 résidences secondaires depuis 1999



Comment évaluer le besoin en logements ?

- Le point mort de la construction



Question posée en juillet aux groupes de travail SCOT :

À partir de quels éléments fonder une ambition démographique pour Loches Sud Touraine entre 2020 et 2040 ?

- Les dynamiques constatées par le passé ?
 - TCAM : +0,4%/an ? + 0,1%/an ?
- Les projections OMPHALE (INSEE) ?
 - TCAM : -0,3%/an (projection effectuée en 2009)
- Une volonté et une capacité d'accueil renforcés ?
 - Comment améliorer le solde migratoire / naturel ?

Les propositions de réponse

- Principaux leviers d'attractivité identifiés :
 - Mise en valeur du territoire et de sa qualité de vie (patrimoine bâti, naturel ...)
 - Répondre aux nouveaux « besoins » des habitants (services : développer à destination des familles ...)
 - Politique de réhabilitation des logements anciens et de revitalisation des centre-bourgs
 - Réseaux à développer (connexion du territoire)

Les propositions de réponse

- Poursuite de la dynamique positive constatée par le passé (+0,4% / an)
 - 57 000 habitants en 2035 (+ 4 700 par rapport à 2014, soit environ 200 habitants supplémentaires tous les ans)
 - Environ 6000 logements (290 logements par an) à « produire » (construction neuve et/ou réhabilitation)
 - Environ 1500 emplois supplémentaires à créer (73 par an) pour garder le même ratio habitants/emplois qu'en 2014

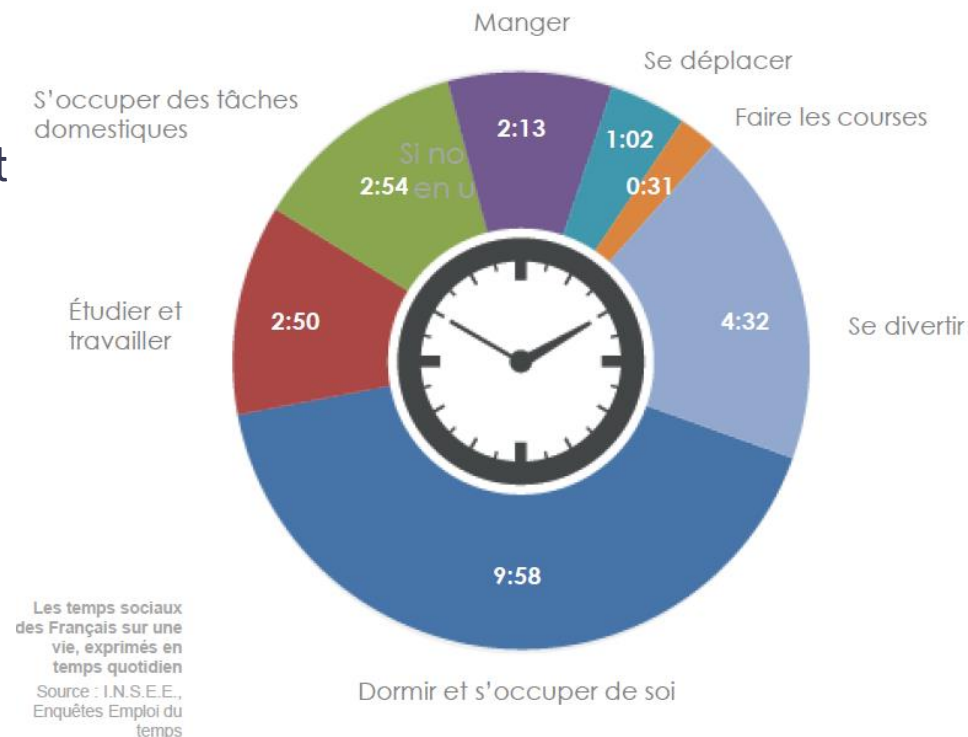
Ces chiffres servent de bases de réflexion, et ne sont en aucun cas des objectifs définitifs.

4. L'EVOLUTION DES MODES DE VIE

Etat des lieux et perspectives SCoT

De quoi est faite la vie quotidienne ?

- Depuis le début du XXème siècle, la vie d'un Homme est passée de 500 à 700 000 heures.
- Ce gain a été principalement investi dans les loisirs.
- Le territoire doit offrir une diversité d'activités et un cadre de vie adaptés.
- Une porosité des temps sociaux : le travail se mélange de plus en plus avec les autres temps, s'invite à la maison...



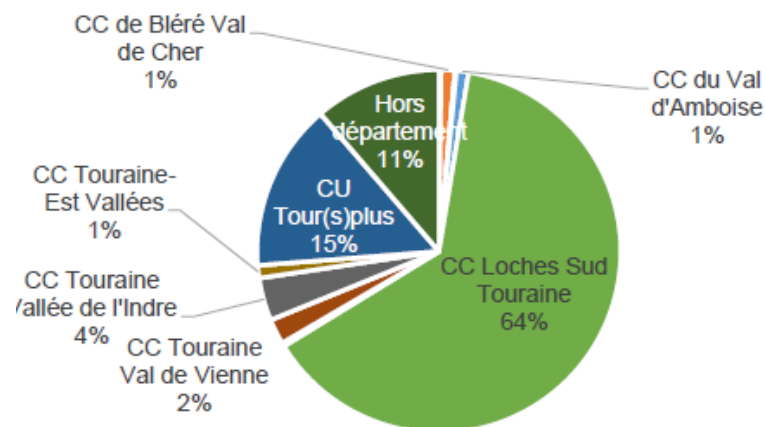
Une recomposition des temps vécus

- A l'échelle de la journée
 - un étalement des activités (courses, loisirs) sur une journée élargie,
 - une plus grande flexibilité et variabilité du temps de travail.
- A l'échelle de la semaine
 - les lundis, mercredis et vendredis sont désynchronisés sous l'effet de la diminution du temps de travail,
 - deux journées de forte synchronisation : mardi et jeudi,
 - une augmentation du nombre de week-ends rallongés,
 - Une acceptation croissante du travail le dimanche.
- A l'échelle de la vie
 - un cycle traditionnel formation-travail-retraite ébranlé,
 - des dates-marqueurs moins synchronisées (mariage, premier logement, etc.).

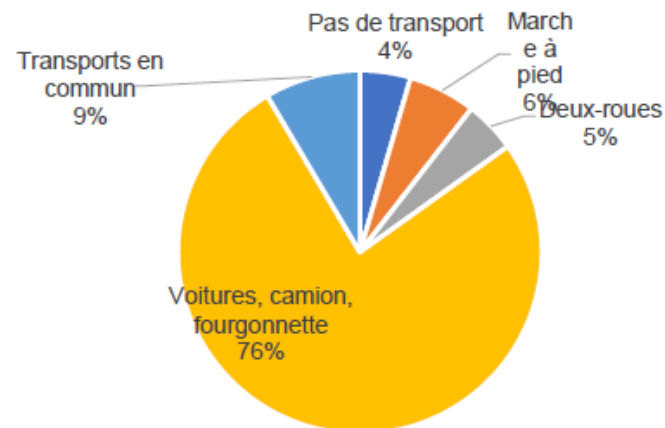
Des mobilités éclatées et rythmées par la voiture

- Des ménages largement motorisés
 - 88% des ménages ont au moins une voiture
 - 43% en ont deux
- Des déplacements internes importants
 - 2/3 des déplacements domicile-travail se font en interne au territoire

Lieu de travail des actifs de Loches Sud Touraine



Modes de déplacement pour se rendre au travail

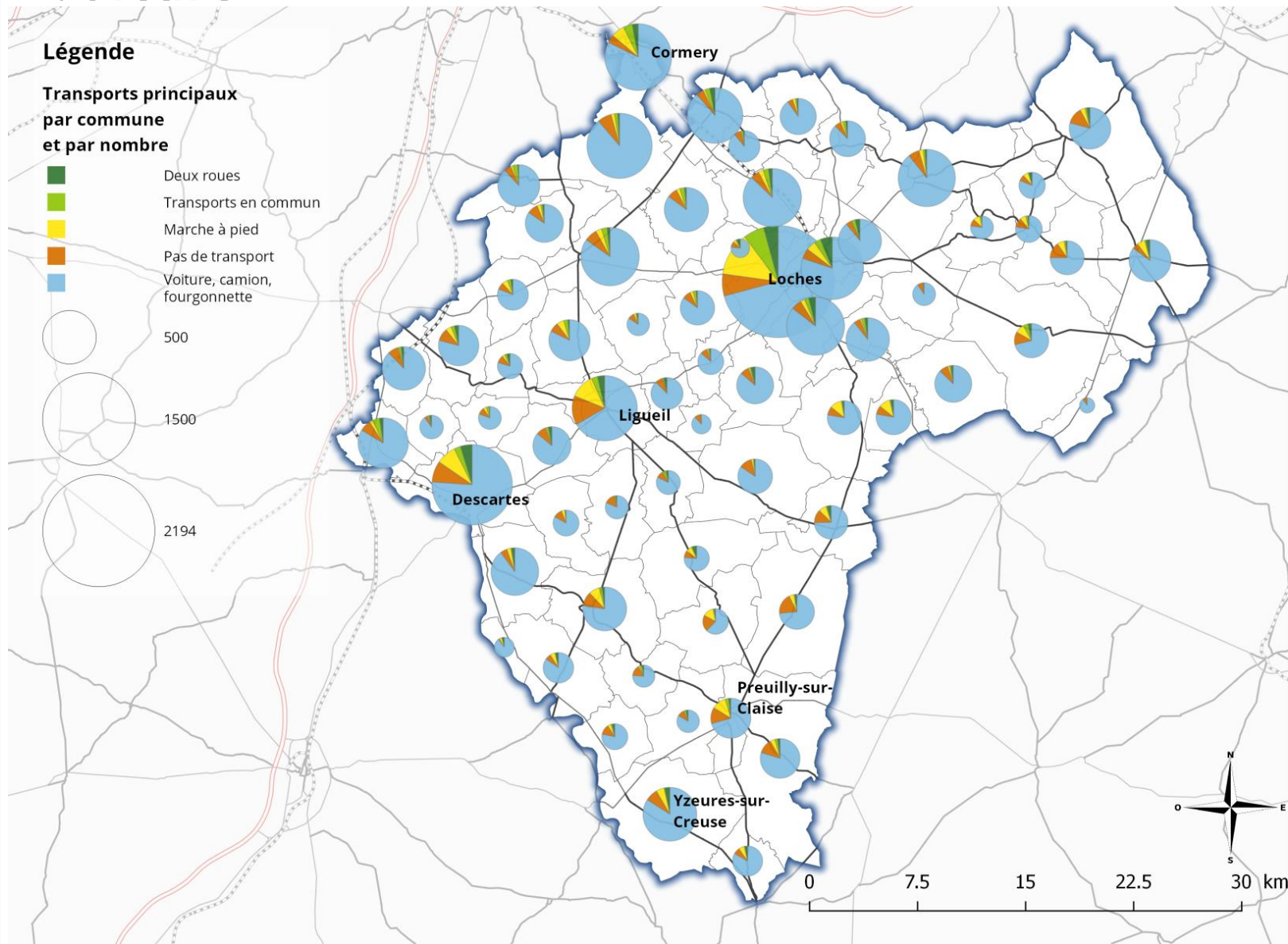


Un niveau de desserte inégal

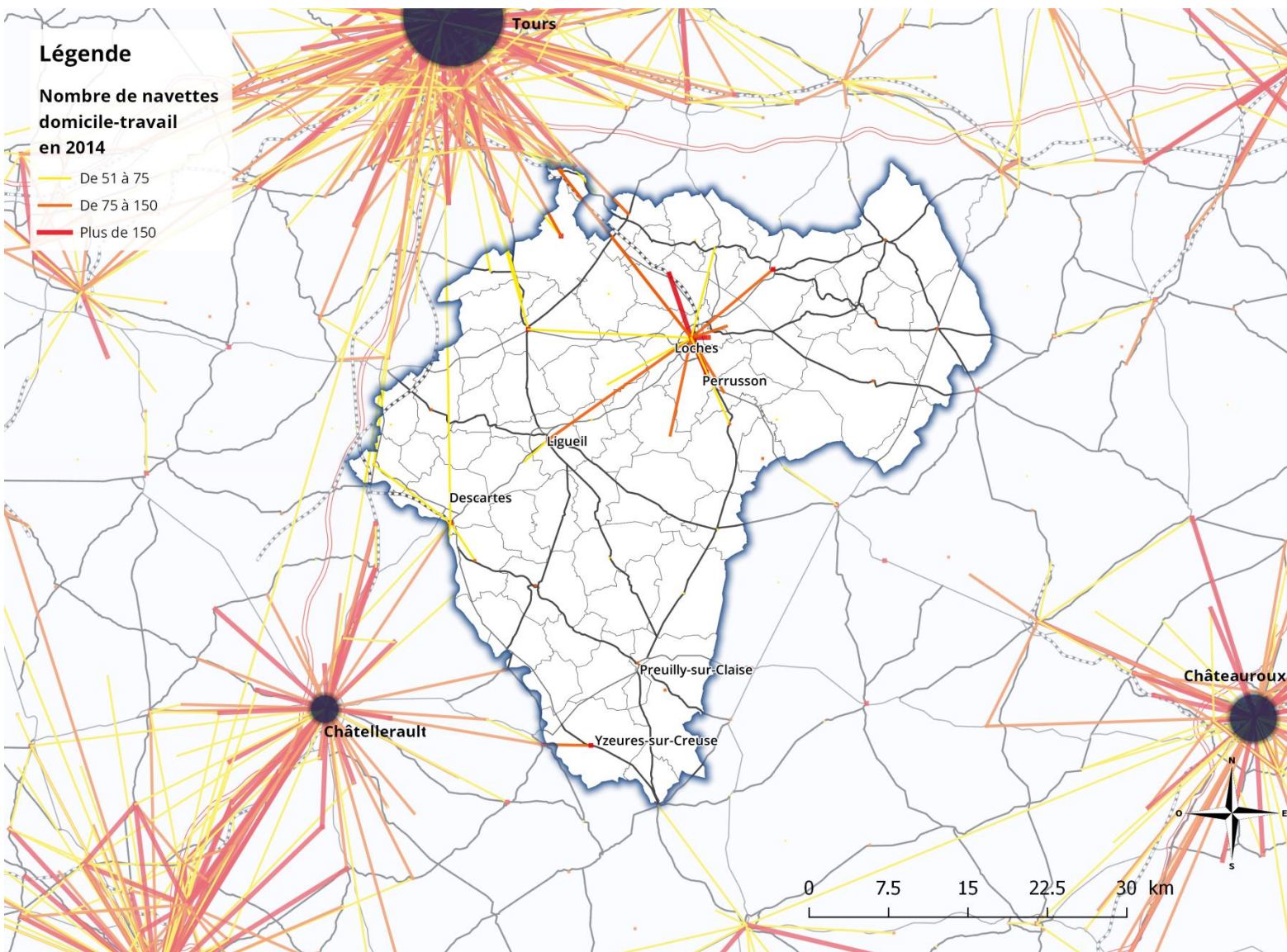
- Deux lignes SNCF vers Tours
- Trois lignes de bus interurbains (G, H1 et TC)
- Des solutions « courte distance » à Loches, Beaulieu et Descartes
- Deux secteurs proposant du transport à la demande (secteur de Montrésor et Sud-Touraine)
- Des solutions de co-voiturage
- Mobilité pour l'emploi 37



Des mobilités éclatées et rythmées par la voiture



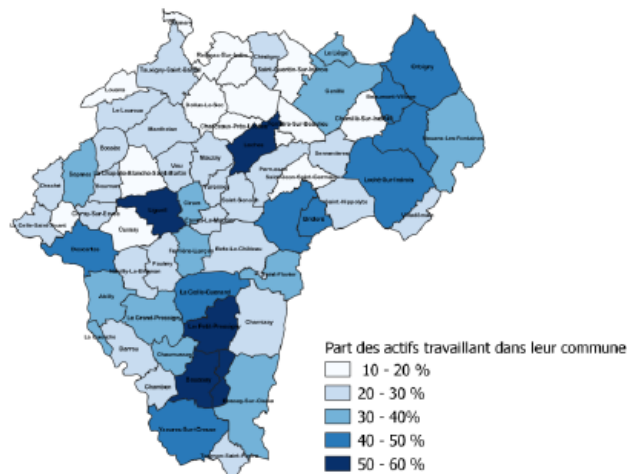
Un élargissement des bassins de vie



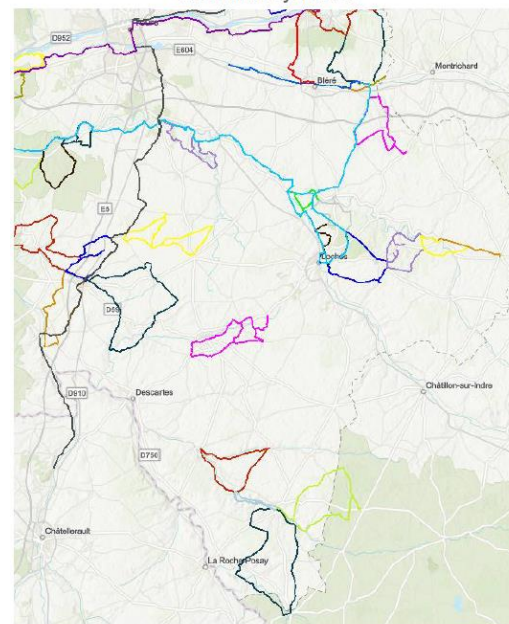
Un potentiel pour les mobilités actives « de courte distance »

- De nombreux actifs qui vivent et travaillent sur la même commune
 - Un potentiel de recours aux mobilités « actives » (piétons, cyclables) important
- Des infrastructures peu nombreuses
 - Peu de pistes cyclables sur le territoire

Part des actifs travaillant dans leur commune



Itinéraires cyclables



5. L'ARMATURE TERRITORIALE

Etat des lieux et perspectives SCoT

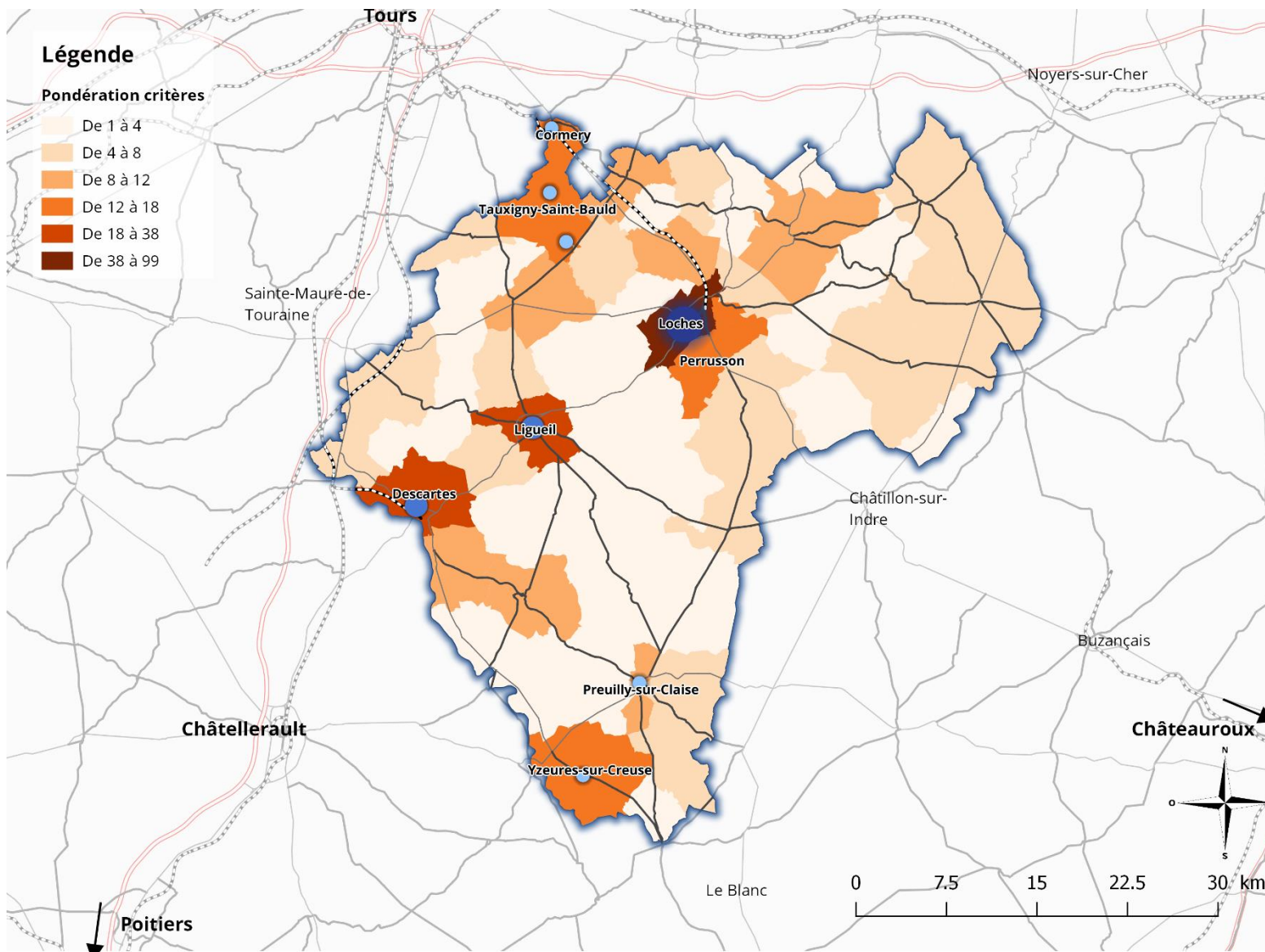
Un choix stratégique pour le SCoT

- L'armature territoriale représente l'épine dorsale du projet de SCoT : une grande partie des dispositions du document s'appuie directement sur cette armature
- L'armature permet de :
 - Renforcer les fonctions différentes de chaque commune (solidarité et complémentarité territoriale)
 - Lutter contre / limiter les déséquilibres (périphérisation croissante, perte de vitalité des bourgs)
 - Réduire les dépendances vis-à-vis des polarités extérieures au territoire
 - Éviter le développement disproportionné de certains pôles -uniquement résidentiels (communes d'ortoirs)
 - Améliorer la visibilité et l'attractivité des pôles (notamment sur le plan économique)
 - Argumenter le maintien des services au public
 - Etc.
- Il faudra définir l'armature territoriale afin de structurer et de développer le projet de SCoT.

L'armature territoriale, première vision pour débat

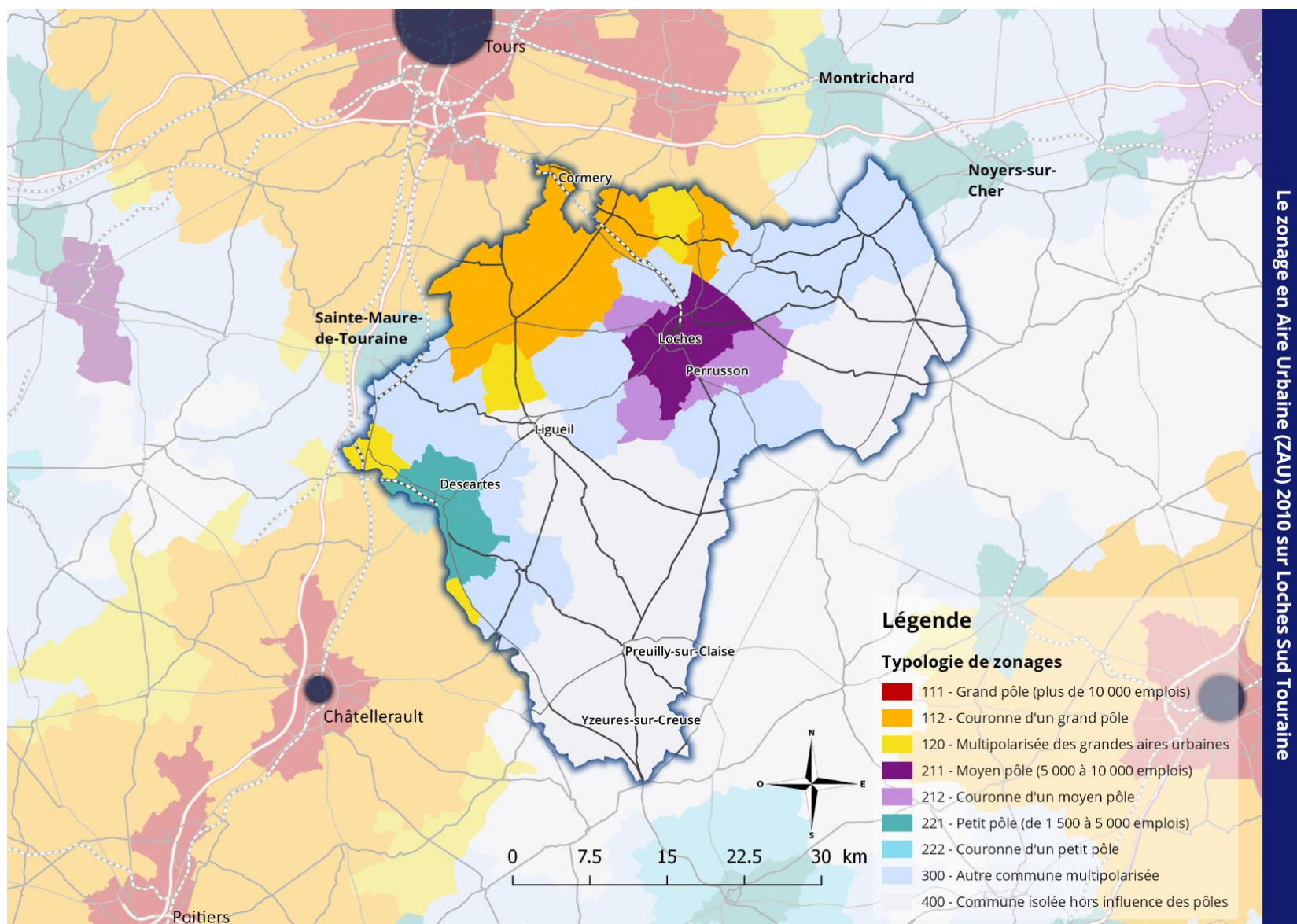
- La distinction des différentes polarités est proposée sur la base d'une analyse croisée de trois « bases fondamentales » :
 - La base résidentielle qui découle des aménités des territoires et des politiques publiques mises en œuvre à destination des ménages
 - La base économique qui montre l'aptitude productive des secteurs de par son « nombre d'emploi au lieu de travail »
 - La base sociale qui dépend de la quantité de l'offre en matière d'équipements et de services de gamme étendue
- A chaque « base » est associé un critère de pondération qui permet d'assigner à chaque commune une note globale entre 1 et 99 points (99 points étant la ville-centre de Loches).

L'armature territoriale, première vision pour débat



Polarités principales du SCoT en 2014
(Selon le nombre d'emplois, la population, et le niveau d'équipements)

L'armature territoriale, première vision pour débat



Les polarités, des droits et des devoirs

Objectifs assignés aux pôles

Diversité du parc de logements

- Plus de petits logements
- Offre locative plus importante
- Offre sociale plus importante

Renforcement de services-clés

- Services au public
- Collèges – Lycées
- Médecine de ville voire spécialisée
- Loisirs spécialisés

Diversité commerciale

- Renforcement du petit commerce
- Accueil encadré de GMS

Transports

- Desserte régulière vers les pôles
- Dessertes régulières entre pôles et le pôle urbain principal

Optimisation du foncier

- Densités plus élevées

Moyens

Répartition de l'offre de logements en nombre et en type (SCoT / PLH / PLUi)

Accompagnement ou intervention directe des Collectivités publiques

Cadrage de l'offre en équipements commerciaux (SCoT / PLUi)

Apport de nouveaux habitants en nombre suffisant au sein de l'enveloppe urbaine

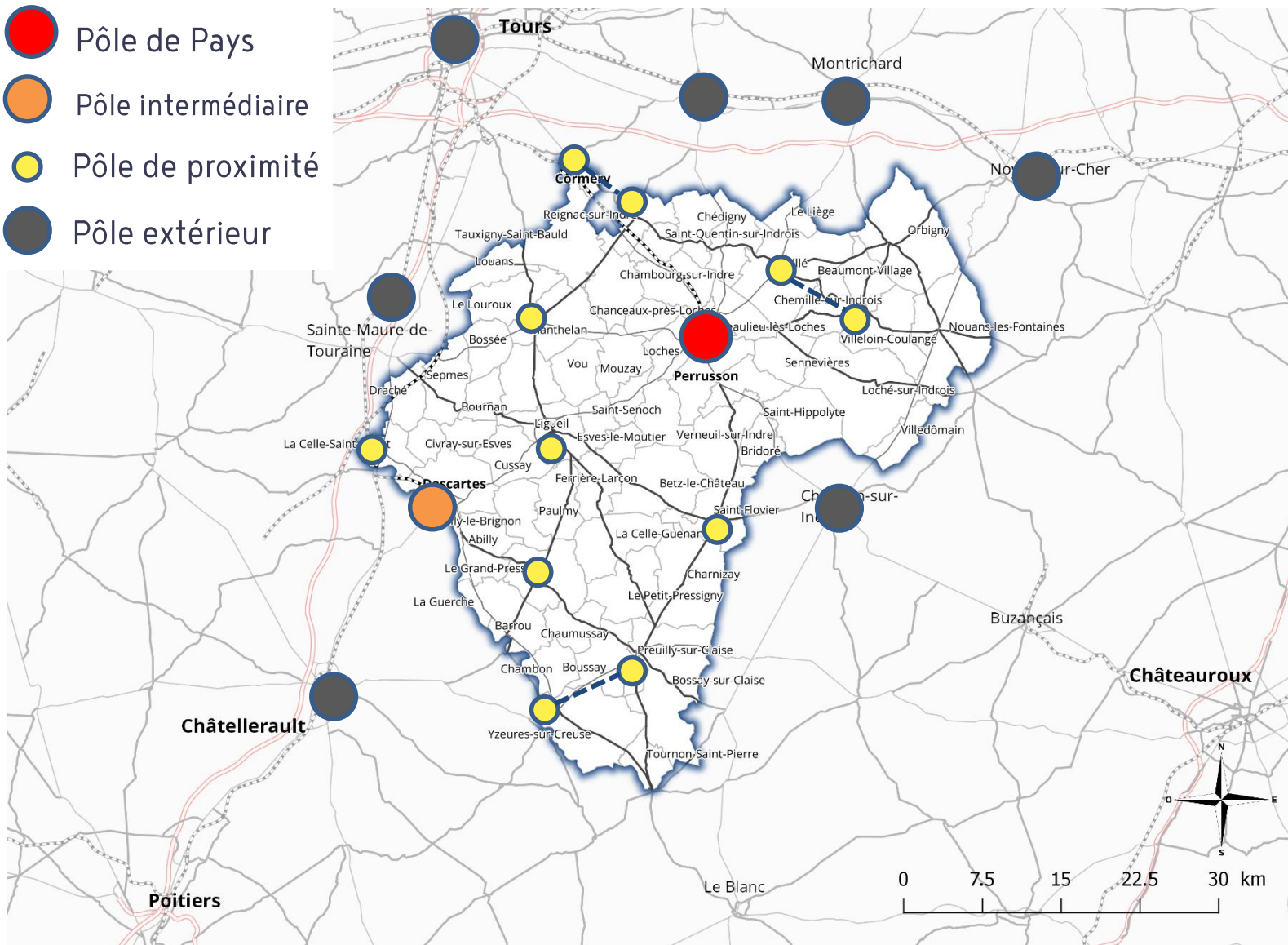
Accompagnement technique à la montée en densité

Une proposition de définitions

- Le pôle de Pays : Loches et les communes limitrophes
 - accueille les équipements et les services structurants (grands commerces, services rares, offre culturelle spécifique...), de niveaux de gamme élevés et de domaines étendus,
 - des logements diversifiés, avec des densités élevées (collectifs, logements spécifiques ...)
- Les pôles intermédiaires :
 - desservent leur propre bassin de vie, du fait d'une offre développée en services, commerces et équipements (services de santé, enseignement secondaire, commerces ...),
 - Logements diversifiés, densités moyennes
- Les pôles et bassins de proximité :
 - répondent aux besoins quotidiens des populations (commerces de proximité, services médicaux, équipements sportifs...) dans une logique de temps d'accès limité (10-15 minutes maximum)
 - Logements familiaux, densités plus faibles

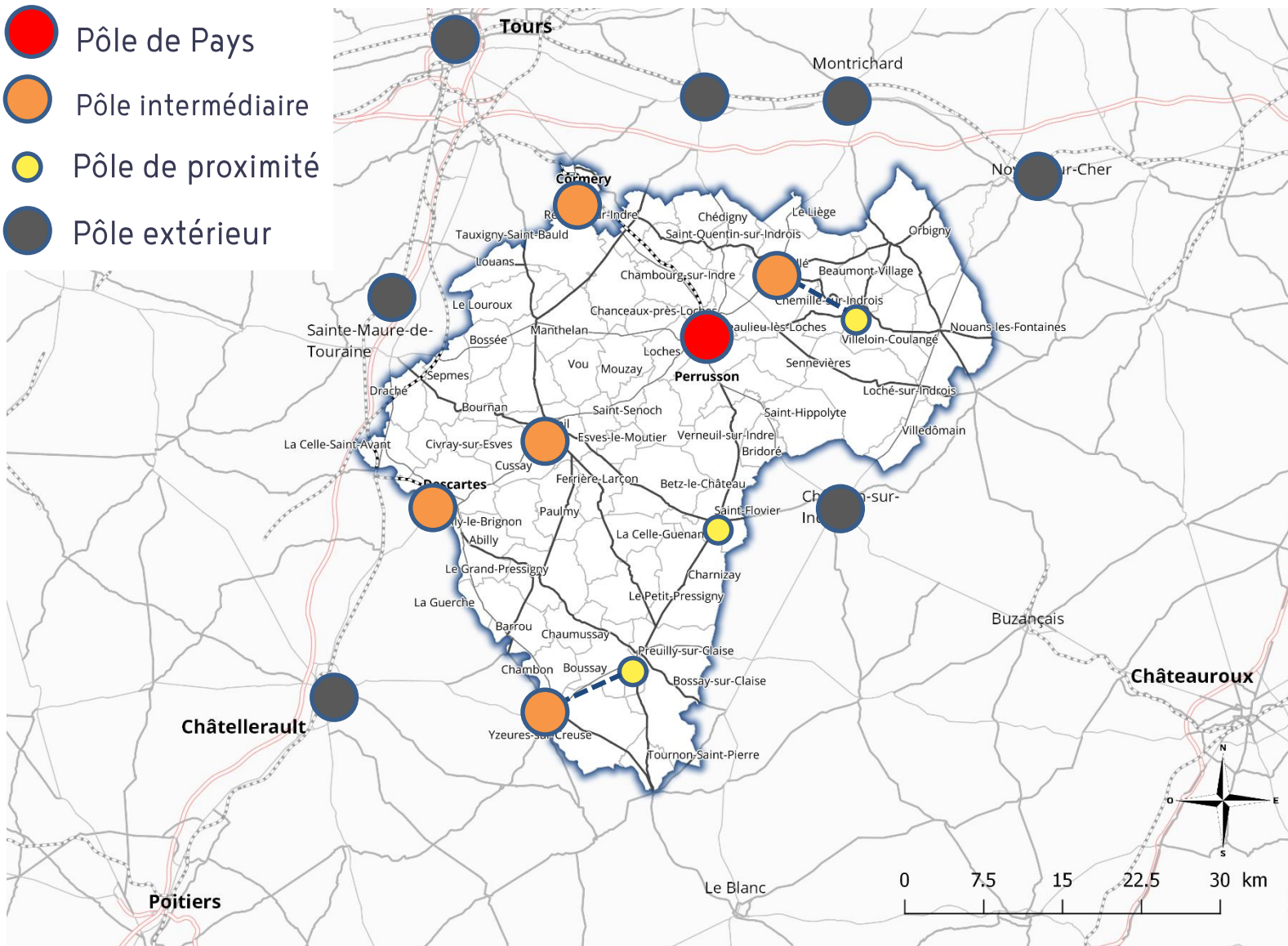
Les propositions issues des groupes de travail de juillet / V1

- Pôle de Pays
- Pôle intermédiaire
- Pôle de proximité
- Pôle extérieur



Les propositions issues des groupes de travail de juillet / V2

- Pôle de Pays
- Pôle intermédiaire
- Pôle de proximité
- Pôle extérieur



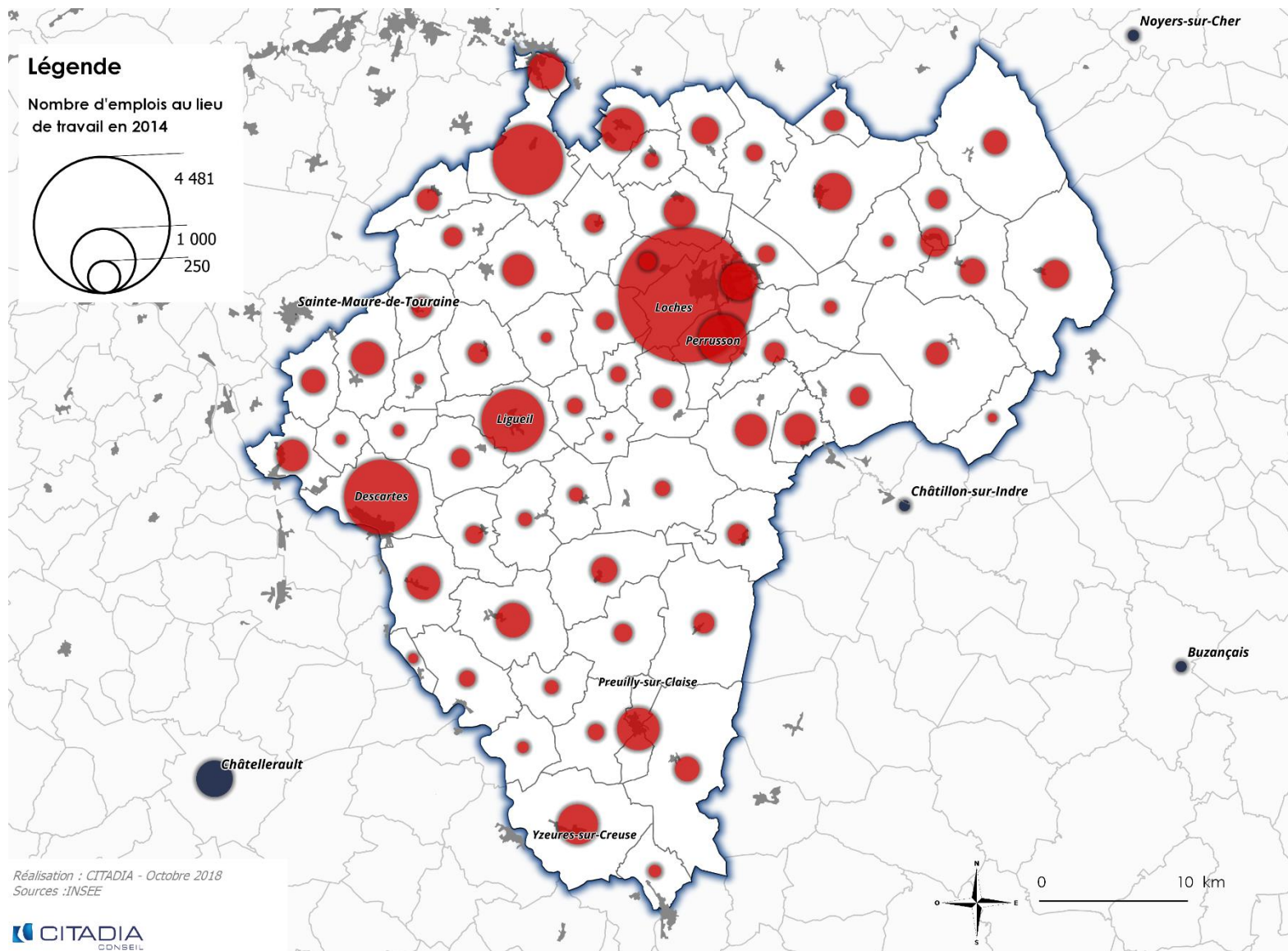
6. LA DYNAMIQUE ECONOMIQUE

Premières tendances et perspectives SCoT

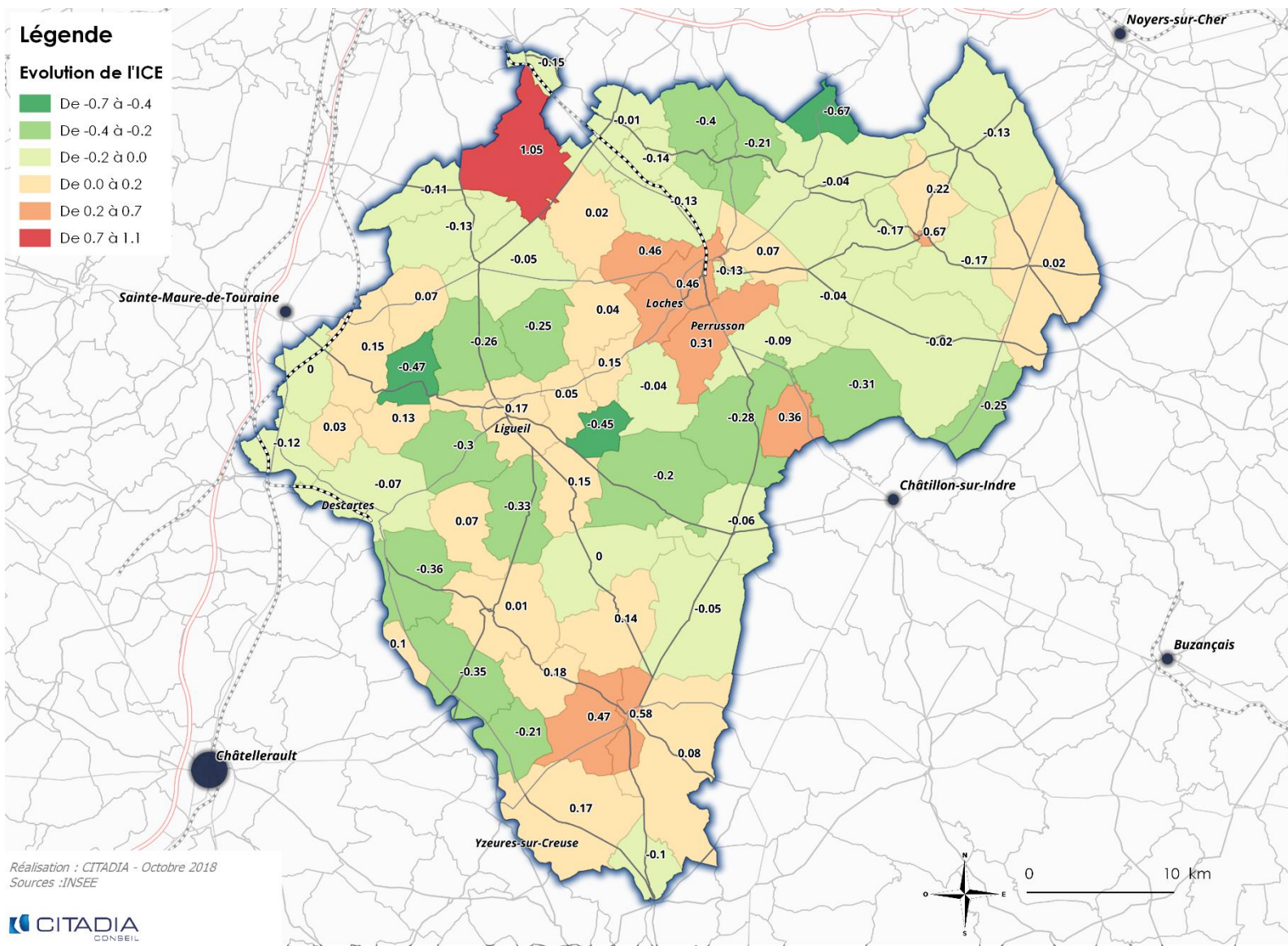
Un sujet clé pour le SCoT

- La dynamique économique constitue un préalable nécessaire à l'atteinte des objectifs démographiques que va fixer le SCoT
- Les objectifs en matière de développement économique abordent différents sujets :
 - La place de l'économie productive et de l'économie « présenteielle »
 - La place de l'agriculture dans l'économie locale
 - La stratégie en matière de développement et de requalification de ZAE
 - La stratégie en matière d'implantations commerciales
 - Etc.
- Il faudra définir les objectifs en matière de dynamique économique dans le projet de SCoT.

Un maillage territorial de l'offre d'emplois



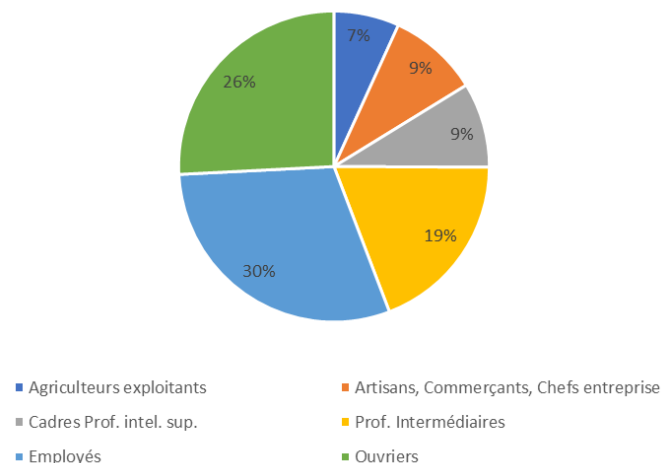
Une tendance à la concentration sur des zones d'emploi définies



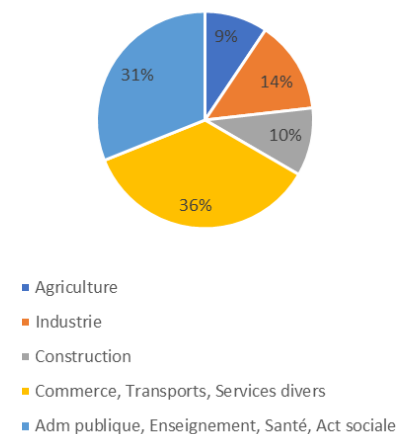
Une économie en voie de tertiarisation

- **Ouvriers et employés surreprésentés**
 - 56% des emplois sont occupés par des ouvriers ou des employés (50% au niveau départemental)
 - Une sous-représentation des cadres (9% contre 15% au niveau départemental)
- **Une majorité d'emplois « tertiaires »**
 - 67% des emplois relèvent de la sphère tertiaire, contre 33% de la sphère productive

Répartition des emplois par CSP (INSEE 2014)



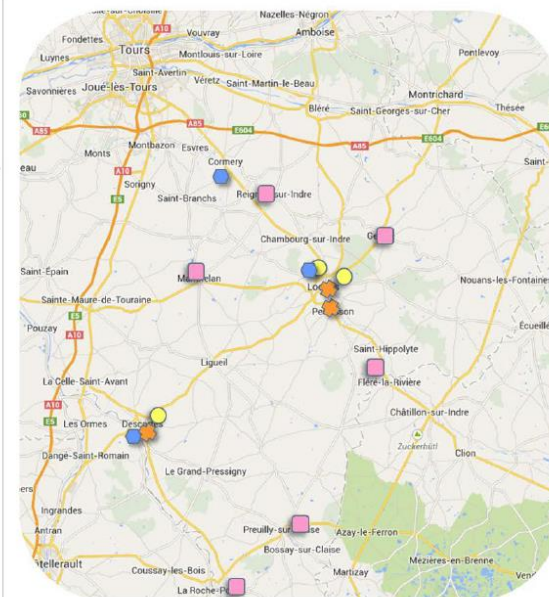
Répartition des emplois par domaine d'activité (INSEE 2014)



Les possibilités d'accueil d'entreprises

- Les constats du schéma de coopération économique (2014)
 - Une offre foncière disponible (environ 64 hectares viabilisés disponibles, dont la moitié sur le Node Park). Pas d'enjeu majeur de création d'une nouvelle offre foncière, mais une réorganisation nécessaire.
 - Une offre pas suffisamment diversifiée

-  Pôles stratégiques
-  Parcs d'activités d'équilibre
-  Quartier économique urbain
-  Equipements stratégiques



Proposition de typologie	Caractéristiques	Niveaux de performance à atteindre
Pôles stratégiques	Pôles économiques à haut niveau de services ayant un rôle de « tête de gondole »	■ Système de gestion ■ Animation locale ■ Soutien au développement de services ■ Fonctionnalité et traitement qualitatif des aménagements ■ Panel d'offre foncier et immobilier
Parcs d'activités d'équilibre	Parcs d'activités mixtes permettant d'accueillir des activités productives, PME/PMI, fonctions supports, artisanat de production,...	■ Importance de la fonctionnalité ■ Qualité des espaces publics et privés à pérenniser (niveau moyen)
Sites de proximité	Maillage territorial à proximité des bourgs pour les artisans et TPE	■ Intégration paysagère des sites ■ Compacité des aménagements et offre immobilière
Quartiers économiques urbains	Offre connectée aux espaces urbains pour maintenir les activités présentes ou de services aux entreprises à valeur ajoutée	■ Diversité de l'offre immobilière
Equipements stratégiques	Des solutions dédiées pour certains types d'entreprises (créateurs, filières,...) et pour faciliter le parcours d'entreprises	■ Offre immobilière et services dédiés et adaptés aux besoins
Equipements touristiques	Lieux dédiés à l'accueil des touristes	■ Image en adéquation avec le territoire ■ Fonctionnalité adaptée aux usages ■ Services dédiés

7. LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES

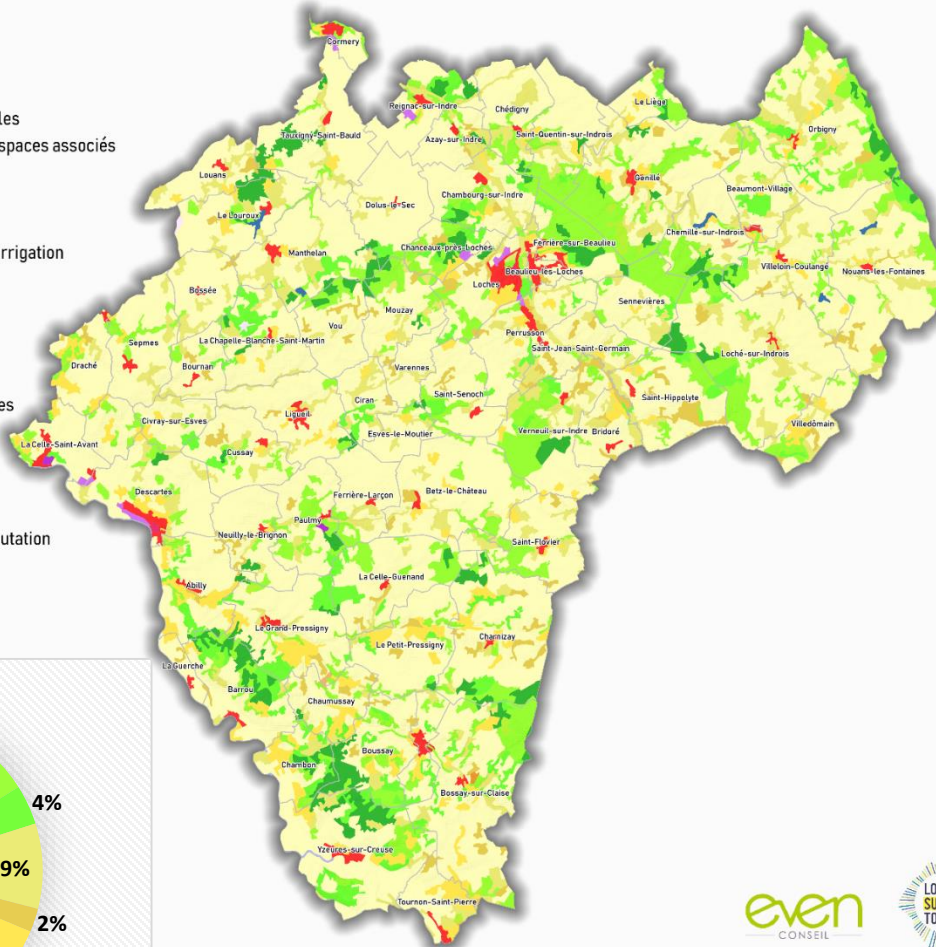
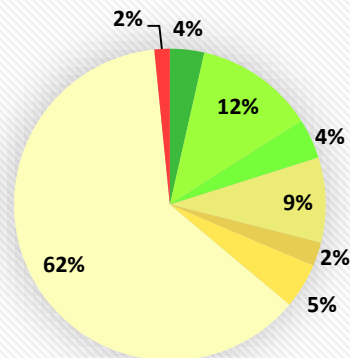
Premières tendances et perspectives SCoT

Agriculture

SCoT de Loches Sud Touraine
Occupation du sol

Légende

- Tissu urbain continu
- Tissu urbain discontinu
- Zones industrielles et commerciales
- Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
- Aéroports
- Extraction de matériaux
- Équipements sportifs et de loisirs
- Terres arables hors périmètres d'irrigation
- Vignobles
- Vergers et petits fruits
- Prairies
- Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- Surfaces essentiellement agricoles
- Forêts de feuillus
- Forêts de conifères
- Forêts mélangées
- Landes et broussailles
- Forêt et végétation arbustive en mutation
- Plages, dunes et sable
- Zones intertidales
- Plans d'eau



En 2012

78 %

Espaces agricoles

20 %

Espaces naturels

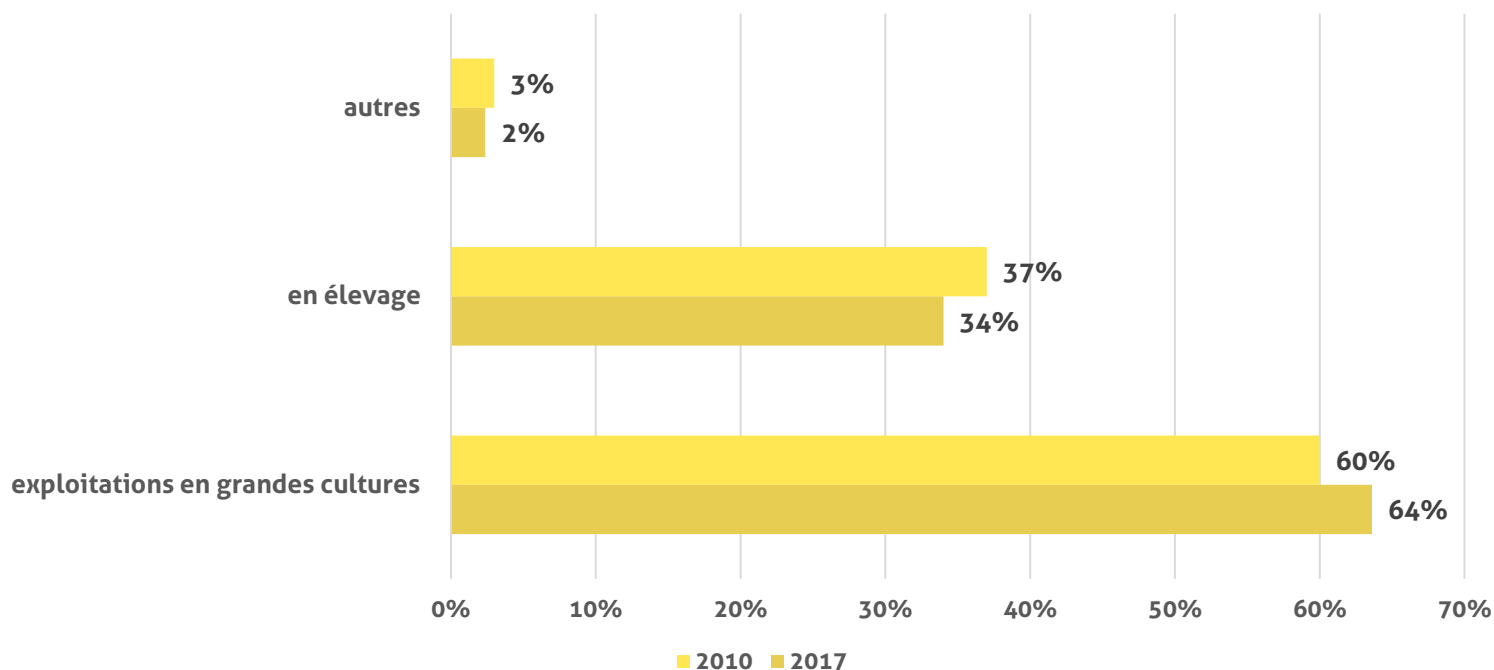
2 %

Espaces artificialisés

Agriculture

- 27 % drainés
- 4% irrigués (surfaces fourragères)
- Une agriculture de polyculture élevage, diversifiée et familiale

Evolution des pratiques agricoles entre 2010 et 2017 (RGA) sur LST



Agriculture

- 1 297 entreprises réparties sur l'ensemble du territoire
- En majorité individuelles (63%), le reste en société (EARL, GAEC...)

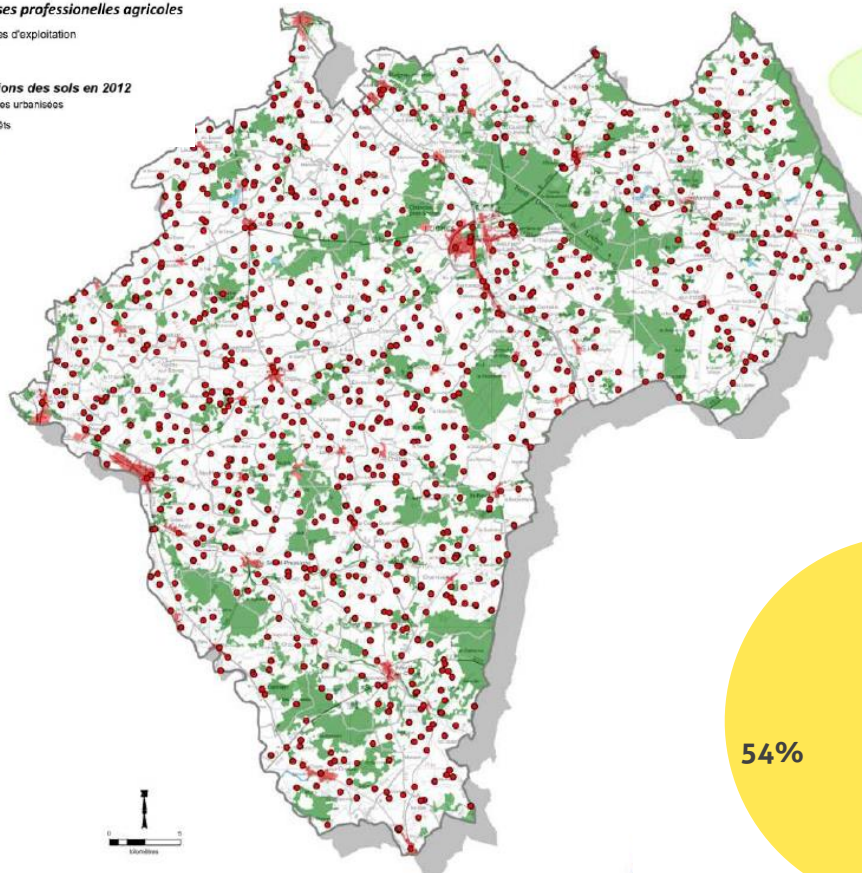
Entreprises professionnelles agricoles

● Sièges d'exploitation

Occupations des sols en 2012

■ Zones urbanisées

■ Forêts



En 2010 :

1 417 exploitations

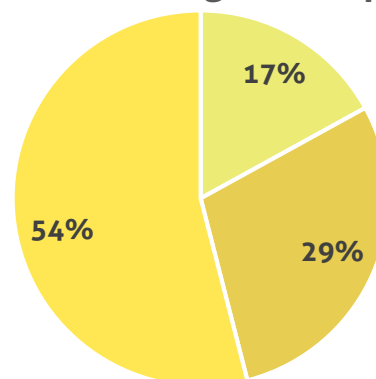
88,4 ha par exploitation

En 2017 :

1 166 exploitations

121 ha par exploitation

Age des exploitants (2017)



■ moins de 40 ans

■ de 40 ans à moins de 50 ans

■ de 50 et plus

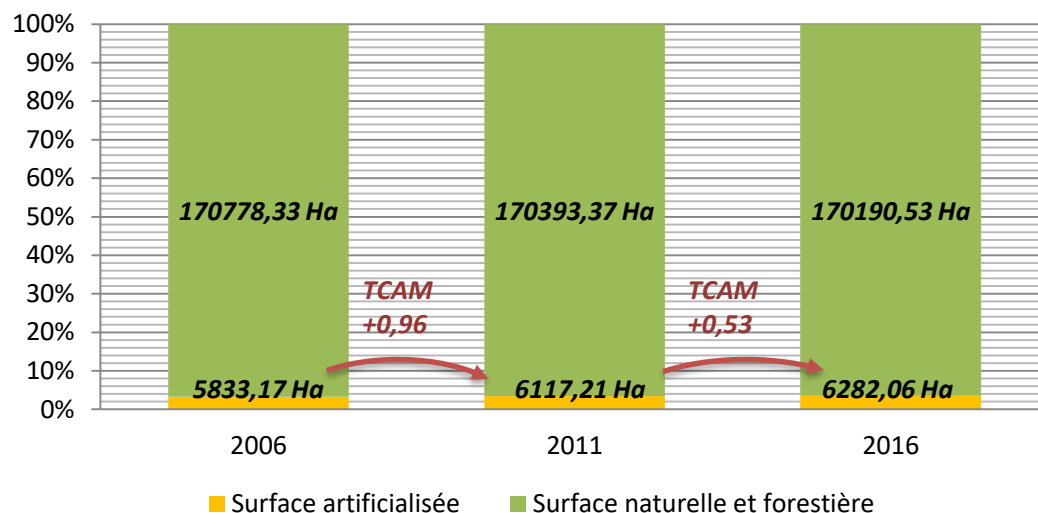
Un enjeu majeur pour le SCoT

- Pour éviter les conséquences irréversibles de l'étalement urbain :
 - La suppression d'espaces agricoles
 - La disparition d'espaces naturels et forestiers
 - La désaffection progressive des centres villes et centres bourgs
 - La dégradation des paysages, des entrées de ville, banalisation des paysages périurbains
 - La multiplication des déplacements pour les ménages
 - La hausse des coûts pour les communes (réseaux...)
 - L'imperméabilisation des sols (inondations)
- Il faudra définir des objectifs de modération de la consommation d'espaces agricoles et naturels dans le cadre du SCoT.

Un enjeu majeur pour le SCoT

- Environ 450 hectares artificialisés entre 2006 et 2016 soit 45 hectares par an (+ 8% par rapport à 2006)
- Environ 600 habitants supplémentaires sur la même période > 7500 m² par habitant supplémentaire

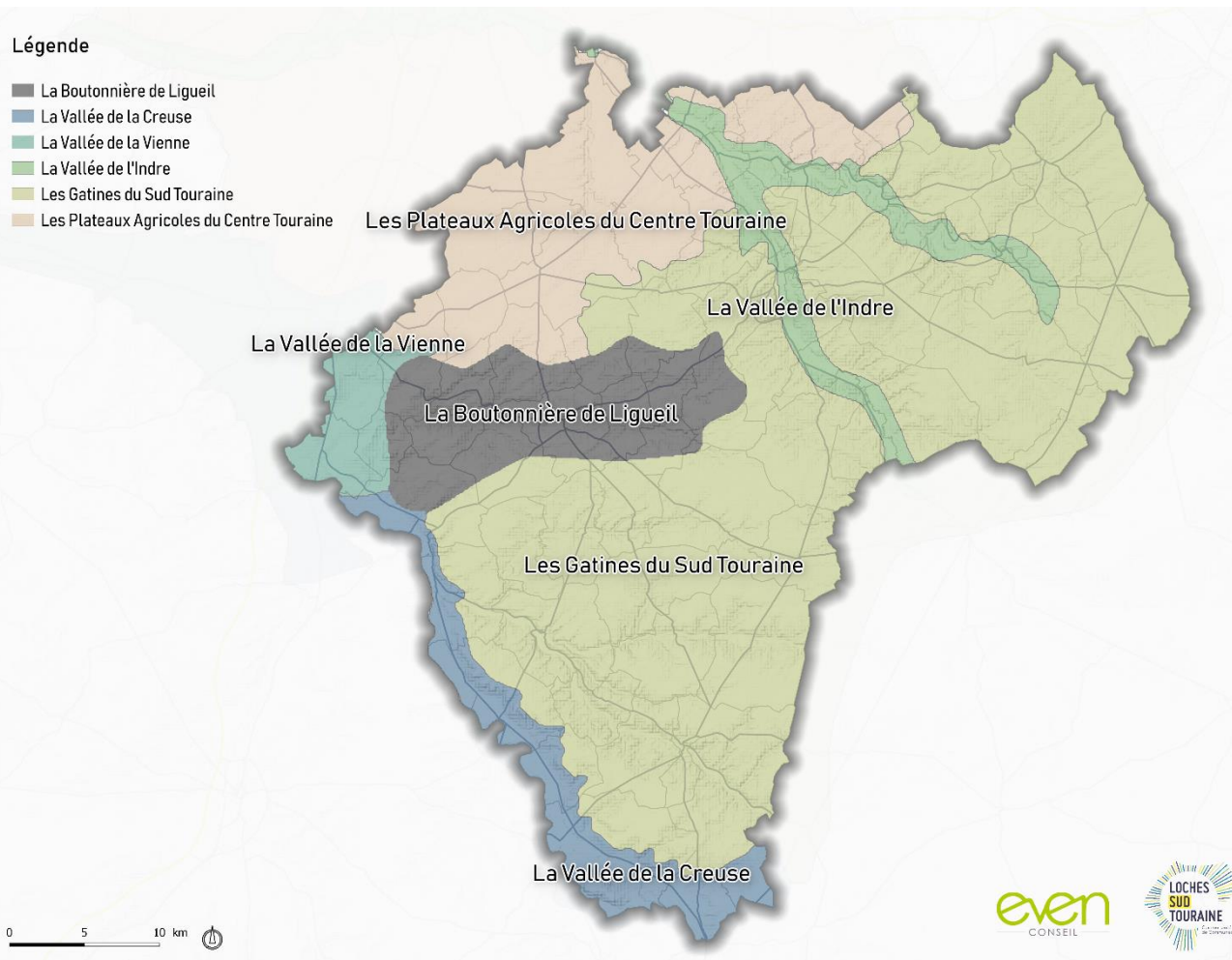
Occupation des sols en Hectares sur Loches Sud Touraine sur 2006-2016



8. LES RESSOURCES

Premières tendances et perspectives SCoT

Paysage et patrimoine



6

Unités paysagères

La Vallée de l'Indre
Les Plateaux agricoles du
Centre Touraine
La Boutonnière de Ligueil
Les Gâtines du Sud Touraine
La Vallée de la Creuse
La Vallée de la Vienne

2

Typologies distinctes :
Plateaux (agricoles) /
Vallées (boisées)

Paysage et patrimoine

Les Gâtines du Sud
Touraine (Boussay)



- Remembrement des parcelles
- Augmentation de la surface des boisements
- Enrichissement des fonds de vallées
- Disparition des alignements d'arbres le long des routes

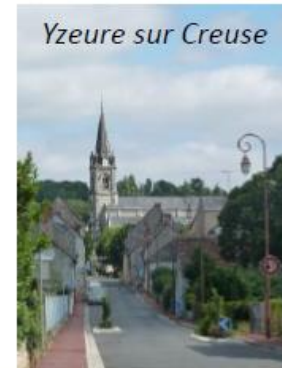
La Vallée de l'Indre
(Saint-Hippolyte)



- Végétalisation de la ripisylve de l'Indre
- Augmentation des tailles des parcelles (remembrement)
- Etalement urbain le long des axes routiers

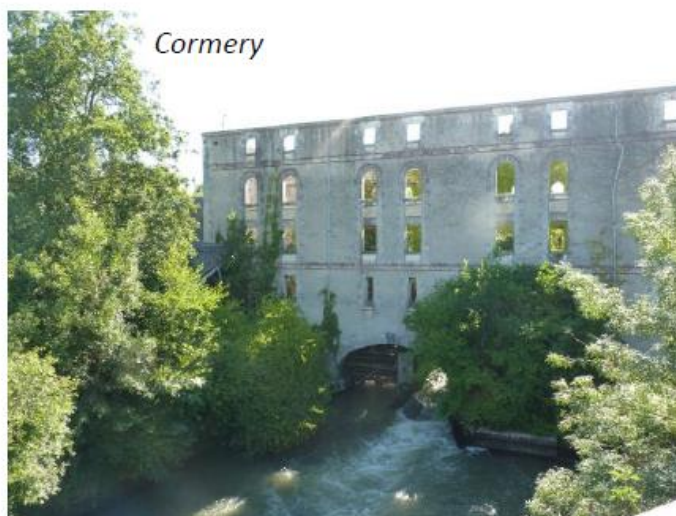
Des paysages de qualité et diversifiés

Des unités paysagères entre plateaux et vallées, agricoles et boisés



Un patrimoine de qualité

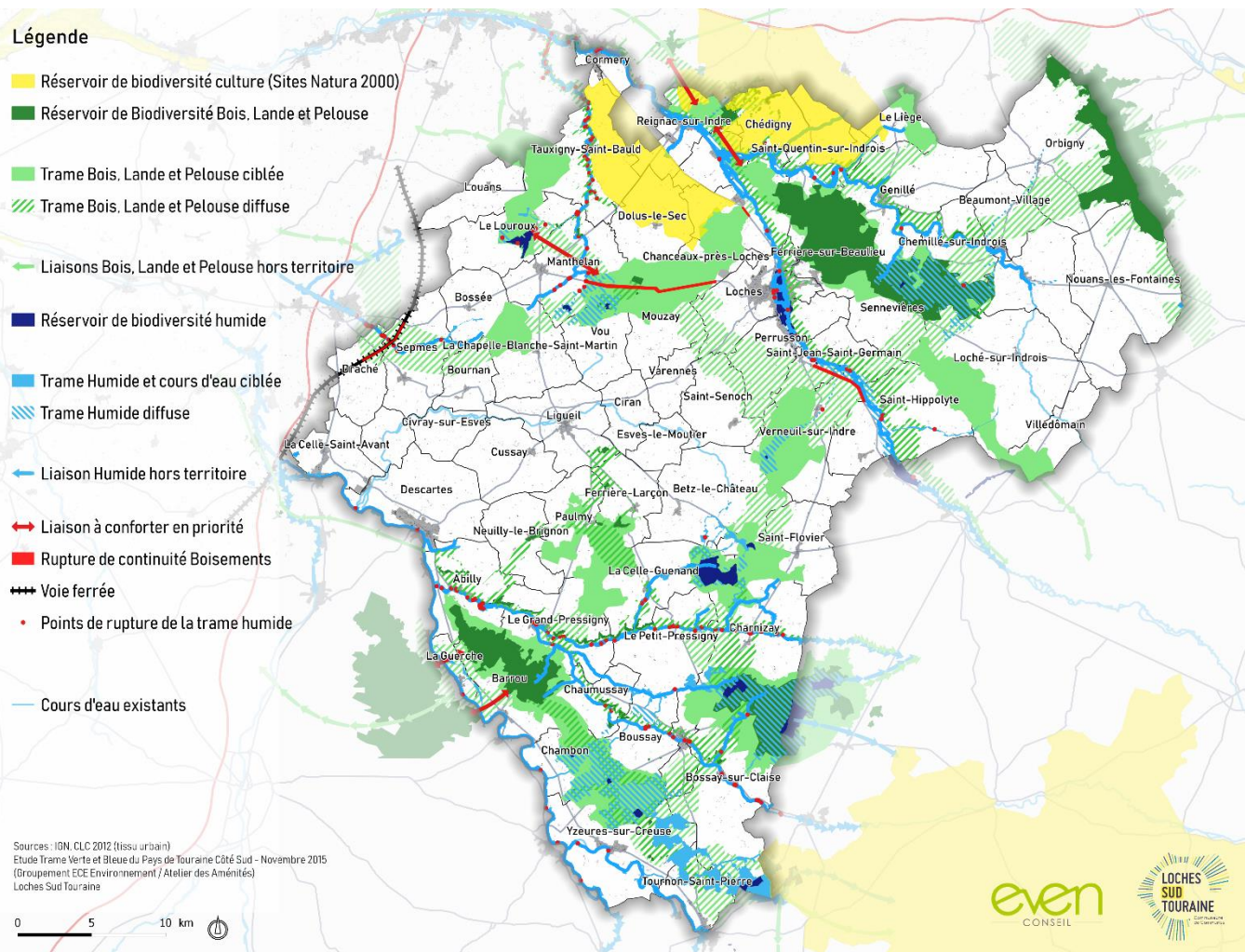
Du patrimoine bâti, des végétaux, des monuments historiques qui sont autant d'atouts en matière d'attractivité



Enjeux majeurs pour le SCoT

- **Paysage et patrimoine :**
 - Préservation et mise en valeur des paysages du territoire
 - Conservation de la diversité des paysages : maillage élevage / grandes cultures, plaines / vallées, espaces ouverts / fermés...
 - Renforcement de l'identité patrimoniale et paysagère du territoire
 - Conciliation des protections patrimoniales et architecturales et développement des communes

Biodiversité / Trame Verte et Bleue



2

Réservoirs de Biodiversité
liés aux grandes cultures

3

Grands réservoirs liés à la
trame boisée et lande

20

Réservoirs de biodiversité
humides

5

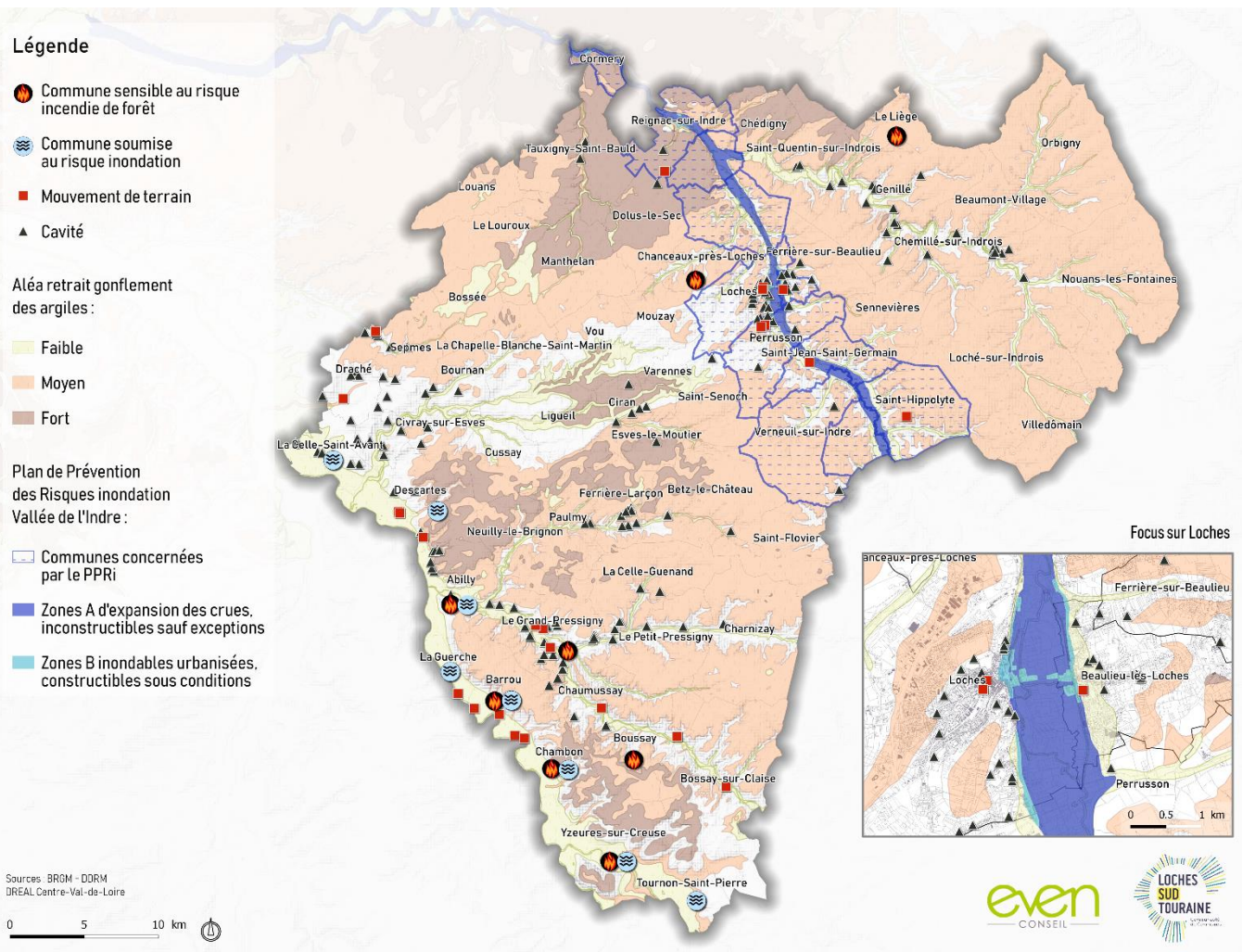
Liaisons à conforter en
priorité

Enjeux majeurs pour le SCoT

- Biodiversité :

- Prise en compte des enjeux du SRCE Centre Val de Loire (Trame Verte et Bleue à l'échelle régionale)
- Prise en compte de la Trame Verte et Bleue du Pays
- Protection et mise en valeur de la biodiversité comme les zones naturelles à enjeux (ENS, Sites Natura 2000, zones humides)
- Conservation de la biodiversité actuelle existante
- Diminution de la consommation d'espaces pour préserver les espaces agricoles et naturels
- Prise en compte de la biodiversité dans les projets se trouvant dans des secteurs à enjeux

Risques et nuisances



19

Communes concernées
par un risque inondation
(dont 11 avec un PPRI)

8

Communes concernées
par le risque de feu de
forêt

39

Communes concernées par
l'aléas fort R-G argiles

3

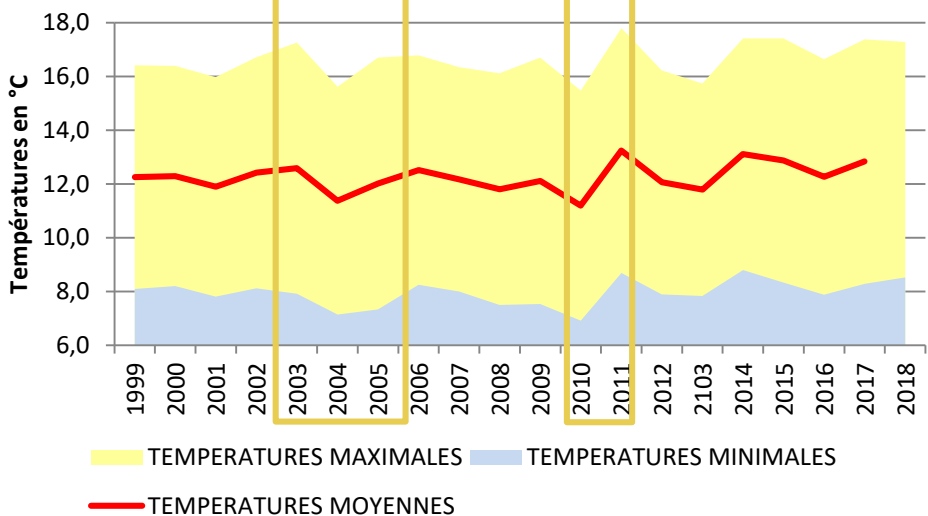
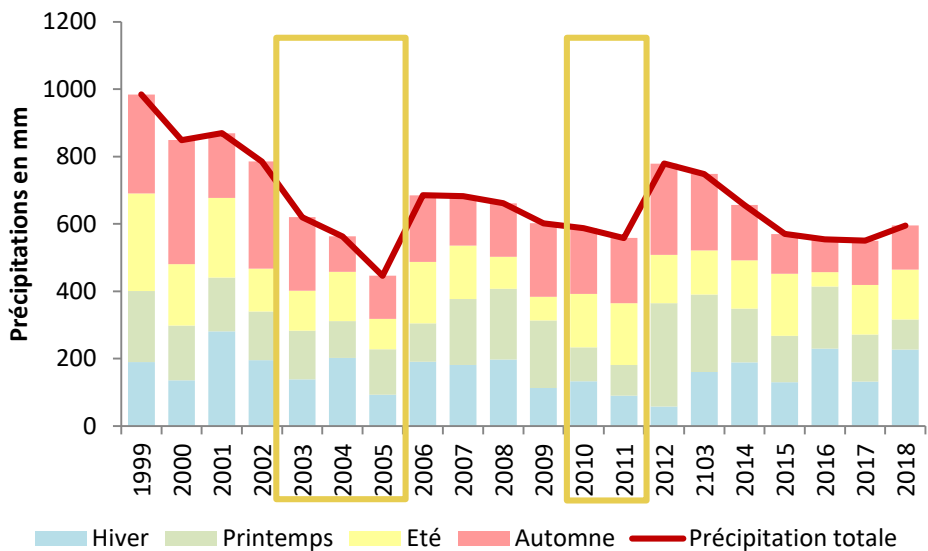
Communes concernées par
un risque de mouvement
de terrain

Routes induisant des nuisances sonores (D943, D764, D910)

Enjeux majeurs pour le SCoT

- Risques et nuisances :
 - Prendre en compte tous les risques naturels ou technologiques du territoire
 - Anticipation des risques d'inondations et poursuite de l'entretien des milieux aquatiques : Par exemple en ouvrant les vallées pour diminuer le risque inondation
 - Anticipation du risque de mouvement de terrain en lien avec les changements climatiques
 - Prise en compte des activités à risques lors de projet d'urbanisation
 - Prise en compte des risques incendies (dans les hameaux)

Energie et climat



1999-2018

2020-2050

667

744

Mm de pluie annuelle en moyenne

12,3°C

12,5°C

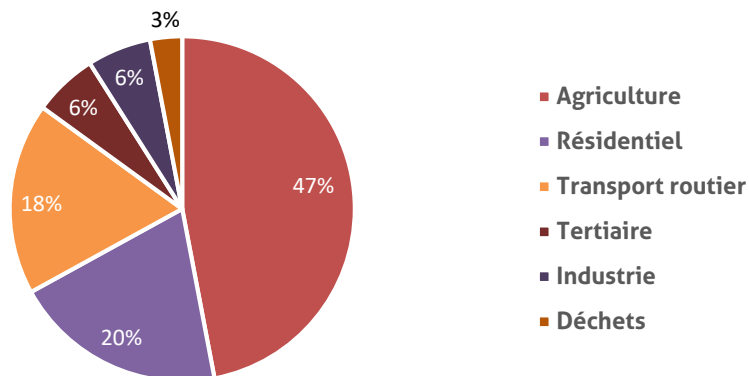
Température moyenne
(11,3°C entre 1975 et 2000)

+1°C

En 20 ans (constaté sur le passé)

Energie et climat

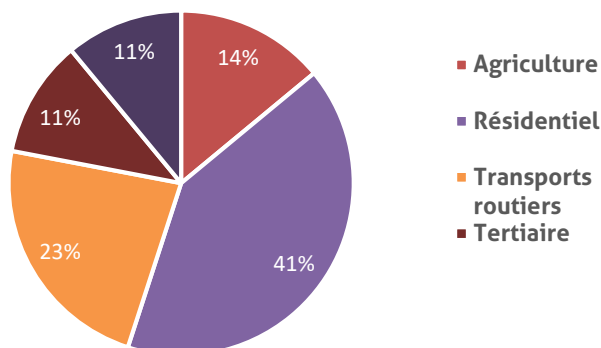
Contribution des secteurs aux émissions de GES (2012)



3%

Des émissions de GES de la région

Consommation d'énergie finale (2012)



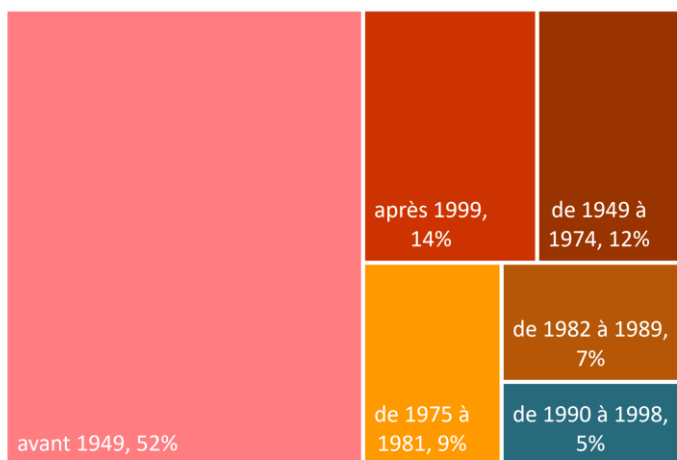
2 %

de la consommation d'énergie finale de la région

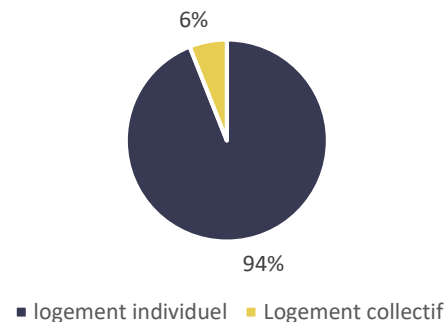
Energie et climat

Répartition des logements par date de construction

■ avant 1949
 ■ de 1949 à 1974
 ■ de 1975 à 1981
■ de 1982 à 1989
 ■ de 1990 à 1998
 ■ après 1999



Répartition des logements par type



1974

1^{ière} Réglementation Thermique

64%

De logements construits avant 1974 (1^{ière} RT)

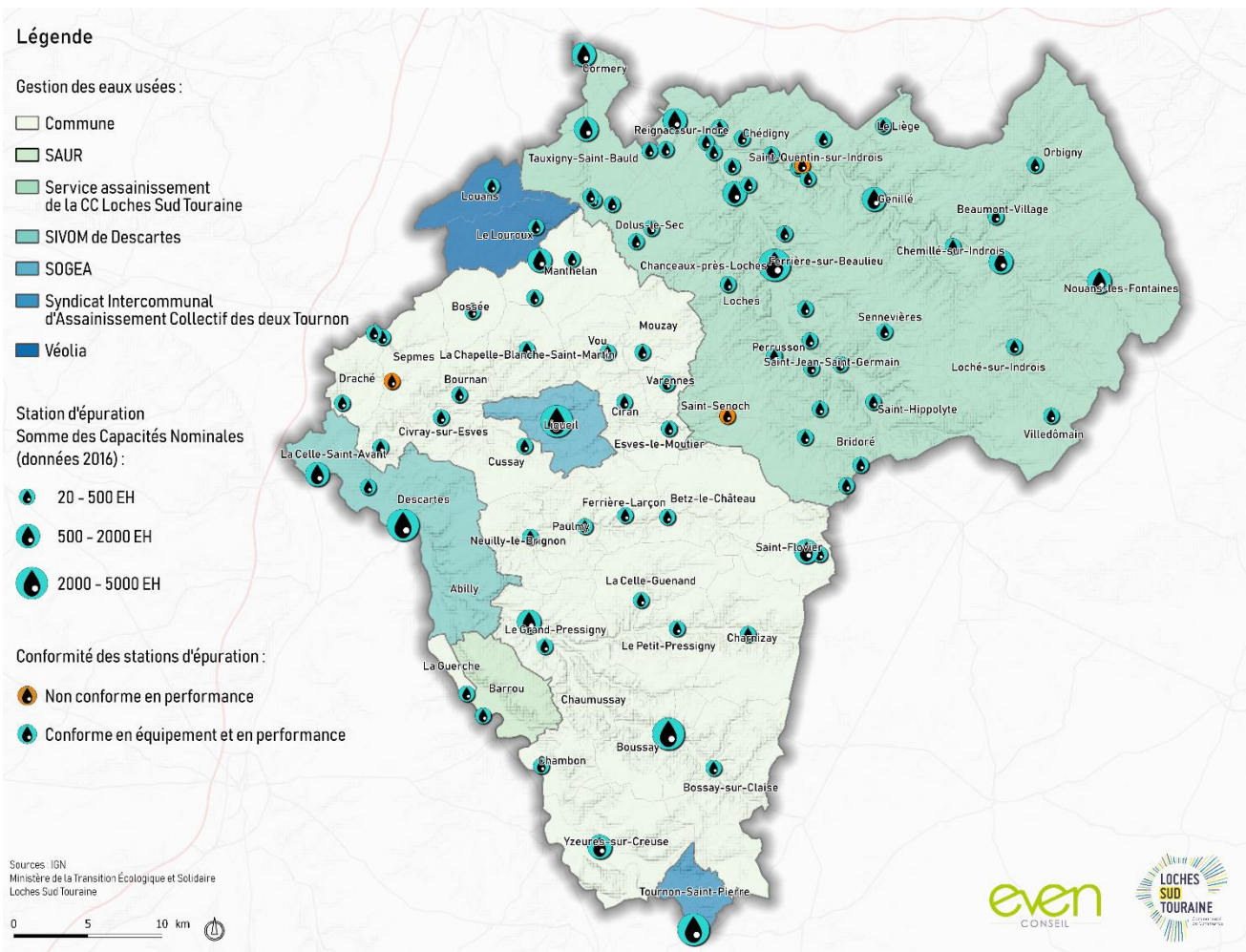
94 %

De logements individuels

Enjeux majeurs pour le SCoT

- **Energie et Climat :**
 - Prise en compte du Plan Climat (PCAET)
 - Limitation de la production des gaz à effet de serre (sur les secteurs résidentiels et transports)
 - Réduction de la consommation d'énergie et notamment liée au bâti
 - Développement de la production d'énergies renouvelables
 - Réimplantation de haies ou bois pour développer la biomasse
 - Intérêt de reboiser y compris en zones urbaines (pour limiter les îlots de chaleur urbain)
 - Adaptation du territoire aux changements climatiques (naturel, agricole, forêt, population, urbanisme...)

Ressources locales



6

Syndicats
d'assainissements collectifs

5

STEP > 2000 EH

12

STEP entre 500 et 2000 EH

72

STEP < 500 EH

Enjeux majeurs pour le SCoT

- Gestion de l'eau et des déchets :
 - Poursuite de l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques
 - Garantir la ressource en eau potable (qualité et quantité)
 - Pris en compte des risques climatiques (eau, sol, pollutions diffuses)
 - Amélioration de la gestion des rejets d'eau pluviales

 - Prendre en compte la conformité des STEP dans les projets d'urbanisation des communes

 - Réduction des déchets à la source
 - Création de filières de valorisation des déchets et de récupération (ressourceries, valorisation des déchets verts)
 - Structuration de la filière déchets industriels

9. LE SCOT, LA SUITE

Quel programme pour le premier semestre 2019 ?

Un travail en commun sur les orientations et les objectifs

- Reprise de la synthèse / enjeux en janvier
- Proposition de scénarios cartographiés en février
- Ateliers thématiques déclinaisons réglementaires dans le DOO en mars
- Consommation foncière en mars
- 1 conférence des maires le 3 avril (soirée)
- Forums élu et acteurs au mois de mai
- Réunions publiques en juin
- 1 conseil Communautaire pour le débat PADD le 11 juillet